

**REPUBLIQUE TOGOLAISE**

**Travail-Liberté-Patrie**



**Ministères en charge du secteur de l'Education et de la formation**

# **PACTE DE PARTENARIAT DU SECTEUR DE L'EDUCATION**

Août 2024

**Table des matières**

.....	1
<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>II. CONTEXTE ET CHOIX DE LA REFORME PRIORITAIRE</b> .....	<b>5</b>
2.1. CONTEXTE SECTORIEL .....	5
2.1.1. <i>Accès, équité et inclusion</i> .....	5
2.1.2. <i>Egalité du genre</i> .....	7
2.1.3. <i>Enseignement et apprentissage de qualité</i> .....	8
2.2. PRESENTATION DE LA REFORME PRIORITAIRE .....	9
2.2.1. <i>Axe 1 : Promouvoir un environnement scolaire attractif, inclusif et favorable aux apprentissages</i> ....	9
2.2.2. <i>Axe 2 : Renforcer l'accompagnement pédagogique des enseignants</i> .....	11
2.2.3. <i>Axe 3 : Renforcement des dispositifs de suivi, d'évaluation, de coordination pour favoriser l'harmonisation et l'alignement des interventions et l'obligation de résultats tout au long de la chaine de prestation de services éducatifs</i> .....	13
2.2.3.1. <i>Coordination sectorielle</i> .....	14
2.2.3.2. <i>Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation</i> .....	14
2.3. THEORIE DE CHANGEMENT .....	16
2.4. RISQUES ET STRATEGIES D'ATTENUATION .....	18
<b>III. LES FACTEURS FAVORABLES</b> .....	<b>19</b>
3.1. ANALYSE DES FACTEURS FAVORABLES .....	19
3.1.1. <i>Données et éléments factuels</i> .....	19
3.1.2. <i>Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre</i> .....	20
3.1.3. <i>Coordination sectorielle</i> .....	21
3.1.4. <i>Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation</i> .....	22
3.2. PRIORISATION DES FACTEURS FAVORABLES .....	23
<b>IV. REALISER LA TRANSFORMATION DU SYSTEME EDUCATIF</b> .....	<b>23</b>
4.1. ALIGNEMENT DE LA REFORME PRIORITAIRE AVEC LES PRIORITES EDUCATIVES .....	23
4.2. ARTICULATION DU PACTE AVEC LES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION SECTORIELLE .....	26
4.3. PERTINENCE DE LA REFORME POUR FAIRE PROGRESSER L'EGALITE DE GENRE .....	26
4.4. SOUTIEN ENVISAGE PAR LES APPUIS DU GPE .....	27
4.5. SOUTIEN ENVISAGE PAR L'ÉTAT ET LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS .....	29
<b>V. SUIVI, ÉVALUATION, ET APPRENTISSAGE</b> .....	<b>31</b>
5.1. PLANIFICATION .....	31
5.2. COMITE DE PILOTAGE .....	32
5.3. UNITE DE COORDINATION OPERATIONNELLE .....	32
5.4. SUIVI ET EVALUATION .....	32
5.5. APPROCHE POUR L'ALLOCATION COMPLEMENTAIRE .....	40
5.5.1. <i>Description de l'obstacle</i> .....	40
5.5.2. <i>Causes sous-jacentes</i> .....	42
5.5.3. <i>Mesures proposées</i> .....	44
5.5.4. <i>Éléments déclencheurs et moyens de vérification</i> .....	46

## Préambule

L'élaboration du pacte de partenariat s'inscrit dans le cadre du nouveau schéma de financement du GPE et dans un contexte marqué par la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale 2025 et des concertations menées dans le cadre de la préparation de la participation du Togo au sommet mondial pour la transformation de l'Éducation (SET)<sup>1</sup> tenu à New York en septembre 2022.

Les travaux de définition de la nouvelle feuille de route présidentielle du Togo à l'horizon 2025 ont été lancés à la fin du mois de juin 2020 en vue :

- d'ajuster la vision nationale sur la base d'une compréhension d'ensemble du contexte du Togo et en considérant, notamment, le contexte Covid-19 et les aspirations présidentielles ;
- de mettre à jour le portefeuille de projets et de réformes du Togo définis dans le plan national de développement (PND) en tenant compte de la nouvelle vision et de l'état d'avancement des projets du PND.
- de construire des feuilles de route ministérielles pour orienter la mise en œuvre de cette nouvelle vision.

Le secteur de l'éducation est intégré dans l'axe stratégique 1 : renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix. Deux objectifs stratégiques sont retenus à savoir :

- Offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail à travers l'augmentation des capacités d'accueil ;
- Améliorer la qualité de l'enseignement à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de mise à niveau des contenus pédagogiques et l'amélioration de la formation, du recrutement et de l'équipement des enseignants.

Par ailleurs, et face à la crise mondiale des apprentissages qui prive de nombreux enfants et jeunes de leur droit à une éducation de qualité, le Togo, en prélude au sommet mondial sur la transformation de l'éducation, a réalisé des consultations nationales pour définir sa vision commune de l'avenir de l'éducation et le renforcement de l'engagement politique et public.

C'est ainsi que ces consultations ont été organisées, au mois d'août 2022, dans toutes les régions éducatives du pays, afin de faire l'état des lieux du système éducatif post-COVID-19, développer une vision commune pour l'avenir de l'éducation nationale, mobiliser les actions et solutions pour compenser les pertes subies par l'apprentissage pendant la pandémie et redynamiser les efforts nationaux pour réaliser les Objectifs de développement durable liés à l'éducation à l'horizon 2030.

Les consultations nationales ont souligné la nécessité d'une refondation du système éducatif. Diverses recommandations ont été formulées aussi bien pour un rétablissement complet après les perturbations de l'éducation liées à la COVID-19 que pour la transformation stratégique du système éducatif.

---

<sup>1</sup> Sommet pour la transformation de l'éducation (de l'anglais Transforming Education Summit)

Pour accélérer les progrès vers l'atteinte de cette vision commune à l'horizon 2030, les participant-e-s aux consultations nationales ont suggéré les pistes d'action et innovations ci-après :

- faciliter l'avènement des écoles inclusives, équitables, sûres et saines ;
- améliorer l'apprentissage et les compétences pour la vie, le travail et le développement durable ;
- renforcer l'apprentissage numérique et la transformation ;
- améliorer les conditions des enseignants, de l'enseignement et de la profession enseignante ;
- améliorer le financement durable de l'éducation.

Pour ce qui est du pacte de partenariat, les travaux y afférents ont démarré en septembre 2023 par la désignation de l'équipe technique nationale et la mobilisation des appuis techniques. La mission de cette équipe est de produire l'ensemble des documents nécessaires à la mobilisation des fonds du GPE pour lesquels le pays est éligible, et de formuler un pacte de partenariat.

Les autorités du Togo ont, dans le cadre de la préparation de ce Pacte de Partenariat, mobilisé les ministères du secteur de l'éducation (enseignements primaire et secondaire, enseignement technique, enseignement supérieur, action sociale) et les partenaires à une réflexion collective sur les réformes les plus capitales et sur les conditions nécessaires à leur conduite (examen initial des facteurs favorables). C'est ainsi que les principaux acteurs du dialogue que sont le personnel technique des ministères (MEPST, MET, MESR, MASPFA), les représentants des organisations de la société civile et groupes de pression (CNT/EPT, Fédération nationale des syndicats de l'enseignement), les représentants des associations des parents d'élèves (UTAPE), les représentants du groupe local des partenaires de l'éducation (UNICEF, Banque mondiale, UNESCO, Plan international, Action éducation internationale, AFD) ainsi que des personnes ressources (anciens IGE, IEPP, DEPP, chargés de programme) ont été impliqués dans cette réflexion.

Les travaux d'identification de la réforme prioritaire et d'élaboration du pacte de partenariat ont suivi une méthodologie qui s'appuie sur l'exploitation et l'analyse des études menées dans le pays ainsi que sur les résultats des concertations menées dans le cadre de la préparation du STE, tout en prévoyant différentes étapes de concertations et de validation.

Le processus d'élaboration du draft de pacte de partenariat a suivi les étapes suivantes :

- Validation par le Groupe local des partenaires de l'analyse des facteurs favorables et du choix de la réforme prioritaire en décembre 2023 ;
- Transmission au GPE, en décembre 2023, pour évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) de l'analyse des facteurs favorables ;
- Prise en charge par la partie nationale des commentaires du Groupe Technique Consultatif Indépendant sur l'analyse des facteurs favorables ;
- Transmission au GPE, en avril 2024, du draft du pacte de partenariat ;
- Prise en charge par la partie nationale des commentaires du GPE sur le draft du pacte de partenariat ;

- Validation technique par le GLE<sup>2</sup> ;
- Adoption par le Gouvernement du Togo ;
- Endossement du pacte par le Gouvernement et les partenaires du secteur de l'éducation.

Ces consultations ont abouti à un consensus sur la nécessité de choisir l' « **amélioration des apprentissages fondamentaux en début de scolarité** » comme réforme prioritaire du Pacte de Partenariat, y compris au niveau du préscolaire<sup>3</sup>, avec l'égalité de genre abordée de manière transversale. Elles ont également fait ressortir de nombreux blocages systémiques en matière de gouvernance et de gestion des ressources qui ont un impact direct sur les résultats d'apprentissage des élèves.

Fruit d'un dialogue régulier entre les parties prenantes du secteur au niveau local, et d'un processus itératif et constant entre les partenaires de l'éducation au niveau local et le Secrétariat du GPE, le Pacte de Partenariat s'insère dans la dynamique globale des interventions en cours au profit du système éducatif. Aligné sur les priorités éducatives nationales, il ambitionne ainsi de servir de levier pour la transformation du système éducatif togolais.

Ce pacte constitue « une déclaration d'intention décrivant la manière dont les partenaires œuvreront ensemble pour accompagner un processus de réforme à l'échelle du système, depuis la formulation des politiques jusqu'à leur mise en œuvre »<sup>4</sup>. Ainsi, il permettra d'aligner les partenaires et les ressources sur les éléments de la réforme retenue comme prioritaire et servira de référence aux engagements financiers et techniques des différentes parties prenantes, ainsi que du financement national soutenant ladite réforme.

## II. Contexte et choix de la réforme prioritaire

### 2.1. Contexte sectoriel

Les travaux d'analyse menés dans le cadre de la préparation du pacte de partenariat ont porté sur l'accès, l'équité et l'inclusion, la qualité des enseignements et des apprentissages et l'égalité des genres. Les principaux éléments de cette analyse sont présentés ci-dessous.

#### 2.1.1. Accès, équité et inclusion

Les principaux constats montrent les avancées et les défis suivants :

Un accroissement du taux d'accès dans les différents niveaux du système éducatif :

---

<sup>2</sup> Groupe local de l'éducation

<sup>3</sup> Au Togo, l'éducation préscolaire concerne les 4 à 5 ans, le pacte cible la dernière année du préscolaire (section 2 du préscolaire)

<sup>4</sup> Guide de préparation du pacte de partenariat page 7

- Taux brut de préscolarisation : : il est passé de 42,2% en 2020-2021 à 45,4% en 2021-2022 et 46,6% en 2022-2023. TBS primaire : il est passé de 119,3% en 2020-2021 à 115,4 % en 2021-2022 puis à 111,6 % en 2022-2023 ;
- TBS secondaire 1 : le taux brut de scolarisation est passé de 75,5% en 2020-2021 à 77,1% en 2021-2022 et à 75,5 % en 2022-2023
- TBS secondaire 2: 37,4% en 2023 contre 34,5% en 2022 et 35,2% en 2021.

Une évolution du taux d'achèvement du primaire qui a atteint 88,7% en 2022 contre 72 % en 2011.

La persistance d'un pourcentage important (9 %) d'enfants hors de l'école particulièrement dans les régions de la Kara et des savanes où ils représentent respectivement 16% et 15% des enfants en âge d'être scolarisés.

La fréquence des redoublements reste forte au Togo où 20% des enfants en début de scolarité et 57% des apprenants en fin de scolarité ont redoublé au moins une fois.

Les disparités entre régions sont importantes. C'est ainsi que la région des Savanes enregistre un TBS de seulement 99,3% au primaire (moyenne nationale de 111,7) ; 53,2% au secondaire 1 (moyenne nationale de 75,5%) et 23,6% au secondaire 2 (moyenne nationale de 37,4%). Les disparités entre milieux urbains et rural sont importantes. Le taux de non-scolarisation des enfants habitant les milieux ruraux est supérieur à la moyenne à chaque niveau d'enseignement : 11% des enfants du milieu rural non scolarisés contre 3% en milieu urbain.

De même, les disparités liées au handicap sont importantes du fait que l'école au Togo est très peu inclusive : moins de 0,5% des enfants scolarisés vivent avec un handicap et 40% d'entre eux le sont dans les Savanes et Kara dans lesquelles des initiatives pilotes ont été mises en place.

De même, les enfants des familles les plus pauvres présentent un taux de non-scolarisation presque 6 fois supérieur à celui des enfants des familles les plus riches. 27% des enfants issus des quintiles 1 et 2 sont en dehors de l'école contre 5% pour les enfants issus des quintiles 4 et 5 et 90% des enfants issus des familles les plus pauvres ne fréquentent pas le préscolaire.

Les enfants dont les parents sont fonctionnaires ont entre 2 à 6.5 points de plus de chance d'être promus en classe supérieure que les enfants d'agriculteurs (Data Must Speak).

Les principales causes identifiées pour expliquer ces constats sont :

- les coûts élevés de l'éducation pour les familles les plus vulnérables (les dépenses des ménages représentent en moyenne 56% des dépenses courantes de l'éducation) ;
- l'insuffisance de l'offre publique et notamment du préscolaire ;
- la faible attractivité de l'environnement scolaire pour les enfants défavorisés ou handicapés;
- la persistance de taux élevé de redoublements malgré la mise en place de la politique des sous-cycles ;

- l'ampleur des différentes formes de violences en milieu scolaire, dont les violences physiques, psychologiques et sexuelles, malgré leur interdiction formelle ;
- la faiblesse des réponses apportées au problème que représentent les mariages précoces et le travail des enfants.

Malgré le manque de moyen et d'infrastructures adaptées, des progrès importants ont été réalisés dans la scolarisation. La volonté des parents togolais à scolariser leurs enfants s'est accompagnée de sacrifices financiers importants (33% des enfants au primaire sont scolarisés dans le privé).

Il est attendu des programmes en cours de remédier à certaines difficultés constatées, notamment la résorption à moyen terme des enseignants volontaires et des classes en matériaux précaires et la réduction, en conséquence, des dépenses des familles. Toutefois, il est important de maintenir le cap des efforts en matière d'investissement dans le secteur.

### 2.1.2. Egalité du genre

Pour ce qui est de l'égalité du genre, l'analyse des données du système éducatif fait ressortir les principaux constats suivants :

Des écarts d'accès entre les garçons et les filles qui se creusent au fur et à mesure que l'on avance dans le système : parité au préscolaire (1.05) ; presque atteinte au primaire (0.95) et au secondaire 1 (0.9) mais loin d'être atteinte au lycée (0.7)

Des écarts dans l'achèvement : En 2022, 86% des filles contre 91% des garçons achèvent le primaire ; au secondaire environ 62% des filles et des garçons achèvent le premier cycle et seulement 21,6% des filles achèvent le second cycle contre 32,7% des garçons.

En termes de promotion les filles réussissent en moyenne moins que les garçons (1.9 point de pourcentage de moins)<sup>5</sup>.

De même, la grande majorité (73%) des enfants en dehors de l'école sont de sexe féminin. Par ailleurs, seulement 25% des femmes mariées avant l'âge de 15 ans sont alphabétisées.

Ces écarts s'expliquent notamment par :

- les coûts de l'éducation qui amènent certaines familles pauvres à privilégier la scolarisation des enfants garçons au détriment des filles ;
- l'environnement scolaire est souvent inadapté pour les filles particulièrement adolescentes du fait de l'absence de latrines fonctionnelles et d'eau ;
- la prévalence des violences en milieu scolaire, ce qui décourage parfois certaines familles pour envoyer les filles à l'école ;
- la persistance des grossesses et des mariages précoces des jeunes filles, ce qui a pour conséquence des abandons précoces ;
- la persistance de certains stéréotypes sexistes à l'école avec pour conséquence des échecs et des abandons des filles;

---

<sup>5</sup> Data must speak

- la survivance de pesanteurs socioculturelles qui ne favorise pas la poursuite des études par les adolescentes ;
- la faible présence des femmes dans le corps enseignant (environ 15% au primaire) et dans l'encadrement, ce qui ne rassure pas des familles dans certains milieux pour la scolarisation de leurs filles.

### 2.1.3. Enseignement et apprentissage de qualité

Les résultats des évaluations menées dans le pays, dans le cadre du PASEC 2019, montrent que 75,5 % des élèves du primaire en début de scolarité (pour une moyenne internationale de 55,5%) et 61,1% des élèves en fin de scolarité (pour une moyenne internationale de 52,1%) sont en dessous du seuil « suffisant » de compétences en langue.

En mathématiques, 53% des élèves du primaire en début de scolarité (pour une moyenne internationale de 28,8%) et 63,0% en fin de scolarité (pour une moyenne internationale de 61,8%) sont en dessous du seuil « suffisant » de compétences. Les données des évaluations EGRA et EGMA en cours permettront d'actualiser ces données.

Il ressort aussi que 43% des enfants du quintile le plus riche de la population ont acquis les compétences fondamentales en lecture, tandis que seulement 5 pour cent des enfants les plus pauvres ont pu faire de même.

Pour ce qui est des enseignants, 74,3% des enseignants du primaire se situent au niveau le plus élevé (3) de l'échelle de compétence en compréhension de l'écrit ; seuls 2% des enseignants évalués n'ont pas les compétences mesurées à ce niveau, c'est-à-dire éprouvent des difficultés en compréhension.

Les principales causes identifiées sont :

- la persistance des EV<sup>6</sup> dans le système éducatif (28% des enseignants du public sont des volontaires) ;
- les effectifs pléthoriques dans les classes (en moyenne 49 mais avec des variations de 24 à 79), ce qui ne favorise pas les apprentissages ;
- les inégalités constatées dans l'allocation des ressources y compris pédagogiques (ratios élèves/classe, manuel/élève, etc.) ;
- l'insuffisance de l'offre publique de préscolaire en particulier en milieu rural : près de 30% des élèves sont préscolarisés dans les écoles privées ;
- le temps d'enseignement qui est insuffisant, ce qui ne favorise pas la maîtrise des contenus (20% de perte environ selon l'enquête SDI réalisée en 2016);
- la faible efficacité des mécanismes de suivi-encadrement des apprentissages (selon le PASEC 2019, les élèves dans les écoles non inspectées performant mieux que ceux qui sont dans les écoles inspectées) ;
- la faible capacité des enseignants à transmettre les savoirs et les savoir-faire comme le démontrent les résultats de l'évaluation PASEC2019.

---

<sup>6</sup> Enseignants volontaires sans formation initiale mobilisés en général par les familles pour compenser les déficits en enseignants



Les défis dans ce domaine, particulièrement au niveau du préscolaire et du primaire, et ce, dès les premières années d'apprentissage, sont d'une ampleur inégalée dans la sous-région comme l'attestent les données du PASEC2019 qui confirment un recul des résultats des apprentissages comparés à ceux de 2014. Les conséquences sont importantes aussi bien sur ce niveau d'enseignement mais se font aussi sentir aux niveaux supérieurs, ce qui entraîne des échecs répétés et des abandons.

Suite à la publication des résultats de l'évaluation PASEC 2019, les autorités ont entamé le processus de réouverture des écoles normales pour former les enseignants et constituer un vivier suffisant de personnel formé et apte à apporter les enseignements appropriés aussi bien au niveau du primaire que du préscolaire. De même, des dispositions sont en cours pour favoriser la disponibilité des manuels dans les écoles.

Suite aux discussions sur cette analyse du système éducatif, le GLPE a, au cours d'une session organisée en ligne le 29 septembre 2023, retenu comme domaine prioritaire de la réforme « la qualité des apprentissages en début de scolarité primaire ». Les premiers apprentissages ont été retenus comme cible de la réforme devant soutenir le pacte de partenariat.

## 2.2. Présentation de la réforme prioritaire

Le pacte cible une réforme du système à la base en s'attaquant aux apprentissages fondamentaux en début de parcours. Mais il se propose d'intervenir dans une perspective holistique en combinant des interventions permettant de lever les goulots touchant à la fois le secteur et le système. Ceci passe par un recentrage sur les apprentissages fondamentaux au niveau du premier sous cycle du primaire.

Ce choix implique l'élaboration d'une stratégie pour faciliter rapidement l'accès des enfants à l'enseignement préscolaire, notamment par la création systématique d'une classe de pré primaire dans chaque école primaire, en particulier en milieu rural, l'amélioration des conditions d'apprentissage au primaire notamment la disponibilité du matériel d'apprentissage adapté en quantité et en qualité, des infrastructures adaptées aux besoins des apprenant(e)s et des enseignant(es) et l'implication accrue des parents à la gestion de l'école et au suivi des élèves et des enseignants pour réduire l'absentéisme et améliorer le temps d'apprentissage afin de favoriser la persévérance scolaire et mettre en place un environnement propice à l'assimilation des savoirs de base. De plus, la formation continue des enseignants, un meilleur suivi et une motivation accrue sont essentiels pour atteindre les objectifs attendus de cette réforme.

La réforme du système s'articule autour de trois (03) axes principaux :

### 2.2.1. Axe 1 : Promouvoir un environnement scolaire attractif, inclusif et favorable aux apprentissages

Malgré son impact sur la qualité des apprentissages, l'accès au préscolaire est très limité et inéquitable au Togo. En effet, les résultats de l'évaluation PASEC 2019 montre qu'en début de scolarité, les enfants qui ont fréquenté le préscolaire ont une moyenne en langue supérieure de 52 points par rapport à ceux qui ne l'ont pas fréquenté. Les enfants du milieu urbain ont

de meilleurs résultats d'apprentissage que ceux du milieu rural en début de scolarité du fait notamment qu'ils bénéficient davantage de l'accès au préscolaire.

Les données scolaires montrent une très faible disponibilité des manuels scolaires, alors que les résultats de l'évaluation PASEC 2019 montrent que les élèves scolarisés dans des classes disposant d'un manuel par élève et d'une place assise par élève ont aussi un taux de promotion bien plus élevé que la moyenne (+1.3 pp).

Il apparaît également que de nombreux élèves sont scolarisés dans des classes pléthoriques, alors que ceci ne favorise pas les apprentissages. En effet, la différence de score moyen en début de scolarité des élèves scolarisés dans une salle de 55 au moins et une autre de 45 au plus est de 168 points. Les élèves ont donc plus de chances d'être promus lorsque les effectifs de classe sont plus faibles: +6,4 points de taux de promotion quand les effectifs diminuent de 10 élèves, selon l'évaluation PASEC 2019.

Les autorités ont mis en place un certain nombre de mesures pour relever ces défis. Il s'agit de :

- Révision des programmes et définition d'un nouveau curriculum ;
- Réécriture des manuels en cohérence avec le nouveau curriculum et définition en cours d'une politique du livre ;
- Diversification des ressources éducatives pour favoriser la disponibilité du matériel d'apprentissage ;
- Amélioration de l'accès au préscolaire par la transformation des jardins d'initiatives locales en jardins d'enfants publics ;
- Mise en œuvre d'un programme de construction et d'une politique de recrutement des enseignants pour combler le déficit et réduire la taille des classes pléthoriques.

Aussi indéniables soient-ils, ces efforts restent insuffisants. En effet, malgré la production et la distribution gratuite de nouveaux manuels de français et mathématiques du préscolaire et du primaire (CP1, CP2, CE1 et CE2) dans toutes les écoles publiques et privées, le ratio manuel/élève était d'un (01) manuel pour six (06) enfants en mathématiques et un (01) manuel pour dix-huit (18) enfants en français, au préscolaire en 2018-2019. Avec la distribution des nouveaux manuels en 2019-2020, ce ratio est passé d'un (1) manuel pour un (01) enfant en mathématiques et en français avant de chuter à un (01) manuel pour quatre (04) enfants en 2020-2021. L'offre du préscolaire reste insuffisante, particulièrement en milieu rural, et les infrastructures scolaires restent inadéquates aux besoins.

Cet axe du pacte vise à compléter et corriger les mesures prises pour lever les obstacles à la qualité des services éducatifs en lien avec l'environnement scolaire. Il en est attendu les résultats suivants :

- Les élèves qui accèdent au primaire ont bénéficié d'au moins une année de préscolaire : ce résultat sera atteint par l'instauration systématique d'une classe de pré primaire (section 2) pour les enfants de 5 ans, prioritairement en milieu rural, ce qui permettra aux enfants qui accèdent à l'école primaire d'être mieux préparés pour assimiler les apprentissages à ce niveau. Ce résultat bénéficiera de la mise en œuvre de la stratégie nationale du préscolaire (en cours de développement) ;

- Les élèves et les enseignants du pré primaire et du premier sous cycle du primaire disposent du matériel d'apprentissage adapté en quantité et en qualité : la disponibilité du matériel d'apprentissage en qualité et en quantité suffisante pour les élèves et les enseignants de la section 2 et du premier sous cycle du primaire favorisera l'assimilation des apprentissages par les élèves ; les actions en cours dans le cadre du Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base au Togo (PAQEED) pour la définition d'une politique du livre scolaire favoriseront l'atteinte de ce résultat ; des cahiers d'écriture ont déjà été préparés pour renforcer l'apprentissage de l'écriture pour les premiers niveaux ; des planches de lecture ont été distribuées dans le cadre du projet ressources éducatives (UNESCO) et une bibliothèque a été mise en ligne pour inciter les élèves à tous les niveaux à prendre goût à la lecture (ressources éducatives, UNESCO). De même, des travaux seront menés pour recentrer les apprentissages et définir le matériel d'apprentissage nécessaire pour la section 2, notamment un seul cahier d'activités pour les élèves au lieu de 3 cahiers d'activités et 2 manuels d'élèves ;
- Les infrastructures de l'école sont adaptées aux besoins des apprenant(e)s et des enseignant(e)s : il s'agit de la réduction progressive des classes à effectifs pléthoriques par la construction de classes, la construction systématique de rampes d'accès dans chaque établissement scolaire dans lequel des constructions ou des réhabilitations sont programmées et la mise aux normes des installations sanitaires (latrines séparées filles-garçons, bloc latrines séparées pour les enseignants) et des infrastructures scolaires (remplacement des classes en matériaux précaires...). La priorité des interventions ciblera les écoles rurales et les classes de section 2, de CP1 et CP2 ; Ces interventions seront précédées par la révision des normes et standards de construction afin de tenir compte des situations en milieu urbain, des changements climatiques et du choix des matériaux de construction pour éviter les interruptions de scolarité liées aux intempéries ;
- Les parents sont impliqués et participent à la gestion de l'école et au suivi des élèves et des enseignants : l'implication des parents dans la gestion et le suivi des écoles est un aspect primordial dans la transformation des moyens mis à la disposition des écoles en résultats tangibles chez les élèves. Il s'agira de renforcer la gouvernance participative de l'école en soutenant les dispositifs de participation des parents existants (COGEP, projets d'école, suivi scolaire), sur la base des évaluations préalables.

### 2.2.2. Axe 2 : Renforcer l'accompagnement pédagogique des enseignants

La faible qualité des apprentissages des élèves au primaire constitue l'un des principaux défis pour le système éducatif togolais. L'analyse des données existantes montre de bonnes performances des enseignants en compréhension de l'écrit et en mathématique (PASEC 2019), ce qui laisse penser, au regard des résultats des élèves, qu'il existe des lacunes en matière de pratique pédagogique.

En matière d'équité, les données montrent qu'en 2022, sur 41 132 enseignants, les femmes ne sont que 7854 contre 33 278 hommes<sup>7</sup>. Le corps enseignant continue de constituer un milieu fortement masculinisé en milieu rural togolais. La présence d'enseignantes peut être un facteur important contribuant à la réussite des filles à l'école. Les enseignantes peuvent

---

<sup>7</sup> MEPST, Rapport d'analyse des indicateurs, année scolaire 2022-2023.

jouer un rôle de modèles, susciter des vocations et transmettre aux filles des messages forts et faire en sorte que les classes apparaissent comme des lieux plus sûrs et plus accueillants pour les filles et les jeunes femmes, les encourageant ainsi à poursuivre leurs études. Des études ont montré que les filles (adolescentes) se confient plus facilement aux femmes lorsque surviennent des difficultés liées à leur « féminité »<sup>8</sup>. Le taux des femmes aux postes de responsabilité sur le plan national ne représente que 39,82% contre 60,18% pour les hommes. La disparité varie suivant le degré d'enseignement pris en compte. S'agissant du personnel d'encadrement (inspecteurs, conseillers pédagogiques), la disparité genre est encore plus significative. En effet, le taux des femmes dans le corps de conseillers pédagogiques ne représente que 27,33% contre 72,67% % d'hommes. Ce taux est de 19,35% pour les femmes inspectrices de l'enseignement préscolaire et primaire contre 80,65% d'inspecteurs. Au niveau du secondaire 1, la proportion de femmes inspectrices ne représente que 4,62% contre 95,38% d'inspecteurs.

Les dispositions suivantes ont été retenues par les autorités pour lever ces goulots:

- La mise en place d'un dispositif de formation initiale des enseignants qui a permis de limiter les recrutements à partir de la rentrée 2024 aux sortants des écoles normales, ce qui aura pour conséquence l'extinction progressive des enseignants volontaires ;
- Le renforcement du corps d'encadrement par le recrutement d'inspecteurs et de conseillers pédagogiques, ce qui permet de renforcer l'encadrement de proximité et de renforcer le dispositif de formation continue des enseignants ;
- Le renforcement du dispositif d'évaluation des apprentissages pour mieux orienter la formation continue ; et le
- Le renforcement de l'équité dans les recrutements et dans les nominations.

Malgré ces mesures, certains défis persistent :

- la non-maitrise du contenu des nouveaux programmes (élaborés selon l'APC), des pratiques de classe et des compétences attendues des élèves par les enseignants ;
- la non-maîtrise des stratégies d'enseignement-apprentissage selon l'APC par une partie non négligeable des enseignants, notamment les débutants ;
- le faible taux d'encadrement des élèves dû aux effectifs pléthoriques dans les classes ;
- l'insuffisance de compétences des enseignants en matière d'évaluation des acquisitions des élèves ;
- la non-exploitation des résultats des évaluations des élèves pour améliorer les acquisitions scolaires ;
- l'insuffisance de la formation continue des enseignants.

---

<sup>8</sup> MEPT/UNICEF, Etude qualitative complémentaire sur les facteurs de non-scolarisation des filles dans les zones de sous-scolarisation (SCOFI), 2019.

Cet axe du pacte vise à équiper et à accompagner les enseignants dans l'exercice de leur métier en capitalisant sur les réformes déjà entreprises. Il s'agira de renforcer le dispositif de formation continue en l'adaptant aux besoins des enseignants, de renforcer l'encadrement et de mettre en place des dispositifs de prise en charge des élèves avec des difficultés d'apprentissage et des mesures pour renforcer la motivation des enseignants à accompagner les élèves dans l'acquisition des compétences en lecture, écriture et des savoirs de base en mathématiques.

Les résultats suivants sont attendus de cet axe :

- Les enseignants sont outillés pour accompagner convenablement les enfants y compris ceux avec des besoins spécifiques : Il s'agit de doter les enseignants de compétences nécessaires à travers le renforcement des activités des périmètres pédagogiques, la mise en place d'un dispositif d'autoformation accompagné de mesures d'incitations pour favoriser l'autoformation et l'utilisation des acquis de la formation dans les classes. Il s'agira aussi de doter les enseignants en compétences pour la détection précoce des élèves avec des difficultés d'apprentissage et la définition ainsi que la mise en place de mesures de remédiations en faveur des élèves qui en ont besoin sur la base des outils développés par PAQEED et qui sont déjà utilisés dans les ENI. De même, des mesures seront prises pour renforcer les compétences des enseignants dans la prise en charge des enfants handicapés, en plus des mesures pour renforcer la disponibilité des enseignants itinérants et le matériel pédagogique adapté aux besoins desdits enfants (handicaps sensoriels) ;
- Les enseignants sont encadrés et redevables : Il s'agit de compléter les interventions qui ont déjà permis d'augmenter le nombre d'inspecteurs et de conseillers pédagogiques, par le renforcement de leurs capacités ainsi que celles des directeurs d'écoles qui constituent le premier niveau d'encadrement des enseignants. La numérisation des outils de suivi en cours permettra un meilleur suivi de l'encadrement. Le suivi de la présence des enseignants et de la mise en œuvre des projets d'écoles et des contrats d'objectifs et de performances des IEPP et des DRE permettront de mieux s'assurer de la redevabilité des acteurs à chaque niveau ;
- Les enseignants sont motivés pour accompagner tous les enfants dans l'acquisition des compétences fondamentales : l'implication des enseignants dans la prise de décisions, l'instauration de règles pour les affectations et les promotions et le respect de ces règles par tous les acteurs concernés sont des conditions nécessaires pour l'atteinte des objectifs qualitatifs que se fixe la réforme prioritaire. Plusieurs activités sont programmées pour garantir le respect de l'horaire d'enseignement, la stabilité des enseignants dans leur lieu d'affectation et la mise en place de remédiations pour les élèves qui en ont besoin.

**2.2.3. Axe 3 :** Renforcement des dispositifs de suivi, d'évaluation, de coordination pour favoriser l'harmonisation et l'alignement des interventions et l'obligation de résultats tout au long de la chaîne de prestation de services éducatifs

Cet axe vise à accompagner la mise en œuvre de la réforme du secteur pour surmonter les obstacles et les difficultés identifiés lors de l'évaluation des facteurs favorables (voir III) et qui

constituent des conditions de son succès. Ces mesures liées à la gouvernance du système éducatif visent à éliminer les goulots qui compromettent la transformation du système et à améliorer la gestion des ressources publiques, en termes d'efficacité et d'équité. Elles concernent, entre autres, la mise en place de dispositifs de coordination et de dialogue qui favorisent l'adhésion et le soutien des partenaires techniques et financiers au gouvernement pour la mise en œuvre de la réforme, le renforcement de la coordination et du pilotage du secteur en appui à la réforme et la mobilisation des ressources intérieures ainsi que la gestion efficace de leur utilisation pour la mise en œuvre de la réforme.

#### 2.2.3.1. Coordination sectorielle

L'analyse des facteurs favorables montre que l'absence de plan d'action annuel budgétisé exhaustif des interventions dans le secteur ne favorise pas la synergie entre les différentes parties prenantes (sous-secteurs, PTF et le STP). Cette situation pénalise la coordination des interventions et affaiblit les rendements. En outre, la faiblesse des dotations en ressources financières et matérielles par l'Etat pour la coordination sectorielle et la faiblesse du dialogue ne favorisent pas non plus l'alignement et le ciblage des interventions.

Au regard des lacunes identifiées, les remédiations suivantes sont proposées pour accompagner la mise en œuvre de la réforme prioritaire :

- renforcer le fonctionnement des organes de pilotage et du dialogue sectoriels ;
- améliorer la régularité des réunions du comité sectoriel de pilotage (CSP) ;
- renforcer les mécanismes de gouvernance et de gestion des investissements des partenaires en faveur du secteur de l'éducation ;
- étudier la faisabilité de la création d'un fonds commun pour les partenaires techniques et financiers ;
- renforcer la collaboration interministérielle pour un meilleur pilotage du système éducatif et une meilleure capitalisation des interventions des différents départements en faveur de la qualité ;
- mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation des dispositifs de coordination et de suivi et celles de la revue sectorielle conjointe de novembre 2023, notamment en renforçant le rôle du STP en tant qu'acteur technique de coordination sectorielle ;
- renforcer les moyens mis à la disposition du STP.

#### 2.2.3.2. Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation

Même s'ils représentent plus des  $\frac{3}{4}$  des ressources du secteur, l'examen de la situation des enseignants fait apparaître une répartition non optimale de leur stock entre les écoles primaires publiques. En effet, une école primaire publique scolarisant 200 élèves peut avoir entre deux et neuf enseignants. De même, une école disposant de huit enseignants peut scolariser entre 170 et 655 élèves. Le coefficient de cohérence entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants d'une école est de 59,4%, signifiant que, dans 40,6% des cas, l'affectation des enseignants est faite en fonction d'autres critères que l'effectif des élèves. Aussi, l'examen de l'évolution de l'aléa au cours des dernières années indique que le degré de cohérence dans l'allocation des enseignants du primaire ne s'est pas amélioré.

Par ailleurs, au niveau déconcentré, il existe d'autres disparités dans l'allocation des enseignants. En effet, même s'il y a assez d'enseignants dans le système éducatif, il n'est pas certain que toutes les régions, toutes les inspections et toutes les écoles en soient équitablement dotées.

L'analyse fait également ressortir d'autres goulots tels que la faiblesse des investissements publics dans le secteur malgré les différents engagements pris.

Pour accompagner la mise en œuvre de la réforme prioritaire, des remédiations seront apportées en vue d'augmenter le volume des ressources allouées au secteur mais aussi pour rendre plus efficace l'utilisation des moyens disponibles. Il s'agira de :

- renforcer la concertation et la coordination entre les intervenants dans le secteur;
- améliorer les dépenses publiques du secteur, en particulier les investissements ;
- renforcer la capacité de négociation des ministères en charge de l'éducation avec le ministère des finances ;
- améliorer la traduction des priorités du secteur dans les processus de budgétisation ;
- améliorer la gestion des ressources humaines du secteur.

De plus, la réforme prioritaire prévoit des mesures pour promouvoir l'égalité des sexes dans le secteur éducatif, intégrant des stratégies sectorielles et thématiques sur l'égalité des sexes de manière à systématiser cette perspective dans toutes les actions. Entre autres, une attention particulière sera accordée au renforcement de l'institutionnalisation et de la systématisation de la budgétisation sensible au genre et à la mise en œuvre effective de la stratégie nationale d'intégration du genre dans la planification de l'éducation et de la promotion de la scolarisation de la jeune fille (en cours de développement).

L'égalité genre, l'inclusion et l'équité dans les apprentissages fondamentaux soutiennent la mise en œuvre de tous les axes de la réforme prioritaire. L'égalité genre profitera aussi d'autres mesures additionnelles dont :

- La mise en place d'une stratégie spécifique sur la scolarisation des filles pour favoriser la priorisation et l'harmonisation des interventions ;
- L'identification et la mise en œuvre des normes et standards d'une école inclusive, attractive et sûre pour les filles et les enfants à besoins spécifiques (classes accessibles, matériel pédagogique, manuels et évaluations adaptés, matériel spécifique, etc.) ;
- La promotion de la production et de l'utilisation de données statistiques pertinentes et fiables sur l'inclusion et le genre ;
- Le renforcement de la lutte contre les VMS et particulièrement les VBGMS ;
- L'adoption d'une stratégie nationale d'intégration du genre dans la planification de l'éducation et de la promotion de la scolarisation de la jeune fille au Togo et
- L'élaboration récente d'un document de budget sensible au genre du MEPST (août 2024).

### 2.3. Théorie de changement

La mise en œuvre effective de la réforme prioritaire du Pacte de partenariat entrainera un certain nombre de changements qui favoriseront la transformation de l'éducation de base au Togo :

- En améliorant l'accès et la qualité de l'enseignement dans la classe de pré primaire, le système éducatif prépare les élèves aux apprentissages essentiels du primaire, tout en instaurant une pédagogie qui favorise le respect et l'égalité des sexes dès le plus jeune âge.
- En revisitant les modalités et conditions d'enseignement sur des bases scientifiques de l'apprentissage des enfants, le système éducatif ambitionne d'assurer l'acquisition des compétences clés en lecture, écriture et mathématiques, de créer un cadre d'apprentissage stimulant et équitable, et de préparer les élèves à poursuivre leur scolarité avec succès.
- En valorisant l'apprentissage et l'égalité des sexes, le Pacte cherche à offrir un milieu éducatif sécurisant et dépourvu de stéréotypes de genre, à garantir l'égalité des chances pour tous d'accéder à une éducation de qualité et à exploiter leur potentiel, en les mettant sur le chemin de l'éducation tout au long de la vie.

Pour réaliser ces transformations, le Pacte de partenariat envisage de réorganiser et de gérer le système éducatif en valorisant les ressources humaines, en améliorant l'efficacité des établissements éducatifs et en rationalisant les financements alloués au secteur.

Le succès dans la mise en œuvre du Pacte repose sur plusieurs hypothèses, parmi lesquelles :

- Une implication continue et proactive du gouvernement, qui doit pleinement s'approprier et impulser la réforme, avec un accent particulier sur la promotion de l'égalité des sexes dans le secteur de l'éducation.
- La compétence et la détermination des intervenants à collecter et à exploiter des données pertinentes pour la planification et le pilotage du système éducatif.
- La mise en place d'une planification opérationnelle, d'une budgétisation et d'un suivi sectoriel performants.
- Le soutien coordonné et dynamique des partenaires techniques et financiers auprès du gouvernement togolais.
- Une utilisation plus efficace et plus équitable du budget national dédié à l'éducation et une meilleure gouvernance des ressources partenariales.
- Une adhésion large et engagée aux mesures proposées dans le Pacte, renforcée par une coordination multipartite et une responsabilité collective affirmée



**Tableau 1 : La théorie du changement**

<b>IMPACT</b>	Amélioration du capital humain grâce à une meilleure qualité des apprentissages et à une plus grande responsabilisation des acteurs du système éducatif									
<b>OBJECTIF SECTORIEL</b>	Les apprentissages fondamentaux en début de scolarité Renforcer									
<b>OBJECTIFS DE LA REFORME</b>	<b>Objectif 1: <i>Promouvoir un environnement scolaire attractif, inclusif et favorable aux apprentissages</i></b>			<b>Objectif 2: <i>Renforcer l'accompagnement pédagogique des enseignants</i></b>			<b>Objectif 3: <i>Renforcer les dispositifs de suivi, d'évaluation, de coordination pour favoriser l'harmonisation et l'alignement des interventions et l'obligation de résultats tout au long de la chaîne de prestation de services éducatifs</i></b>			
<b>RESULTATS INTERMEDIAIRES</b>	Les élèves qui accèdent au primaire ont bénéficié d'au moins une année de préscolaire	Les élèves et les enseignants du pré primaire et du premier sous cycle du primaire disposent du matériel d'apprentissage adapté en quantité et en qualité	Les infrastructures de l'école sont adaptées aux besoins des apprenant(e)s et des enseignant(e)s	Les parents sont impliqués et participent à la gestion de l'école et au suivi des élèves et des enseignants ;	Les enseignants sont outillés pour accompagner convenablement les enfants y compris ceux avec des besoins spécifiques	Les enseignants sont encadrés et redevables	Les enseignants sont motivés pour accompagner tous les enfants dans l'acquisition des compétences fondamentales	Les dispositifs de planification et de suivi du secteur sont améliorés et s'appuient sur des données fiables et disponibles à temps	La coordination et le pilotage du secteur sont renforcés	L'allocation des ressources au secteur est améliorée et leurs utilisation est plus efficace
<b>ACTIVITES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.Construction ou réhabilitation et équipement d'une classe pour le pré primaire dans les écoles rurales;</li> <li>2.Acquisition et distribution de manuels, de guide, de cahier d'écriture, de livret et de tout autre matériel identifié pour renforcer les apprentissages fondamentaux y compris pour les enfants handicapés;</li> <li>3.Identification et mise en place des normes et standards pour une école, inclusive, attractive et sûre;</li> <li>4.Renforcement des mécanismes de lutte contre les violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire,</li> <li>5.Redynamisation des dispositifs d'implication des communautés et des parents dans le suivi au niveau des écoles (APE, COGES, projet école);</li> <li>6. Mise en place des mesures d'accompagnement des familles et des communautés pour favoriser la scolarisation des filles et assurer la continuité éducative pour les enfants affectés par les conflits et les catastrophes (déplacés internes, réfugiés)</li> </ol>			<ol style="list-style-type: none"> <li>1.Mise en place de dispositifs de formation fonctionnels qui tiennent compte des besoins des enseignants y compris pour la prise en charge des handicapés;</li> <li>2. Renforcement des dispositifs d'encadrement et de suivi des enseignants;</li> <li>3.Renforcement de la mise en œuvre de la politique enseignante pour favoriser leur implication dans la prise des décisions les concernant;</li> <li>4. Mise en place de dispositif de suivi et de remédiations pour renforcer la prise en charge des enfants avec des difficultés d'apprentissage;</li> </ol>			<ol style="list-style-type: none"> <li>1.Amélioration de la disponibilité à temps des données fiables pour la prise de décision ;</li> <li>2.Renforcement de la mise en place d'un dispositif fonctionnel de suivi évaluation de la qualité des apprentissages;</li> <li>3.Accompagnement de la mise en place d'instances de pilotage et de coordination opérationnelles;</li> <li>4. Accompagnement de la mise en place de mesures pour renforcer l'allocation des ressources (intrants et budget) tenant davantage compte des vulnérabilités et des disparités notamment entre hommes/femmes ou garçons/filles sont utilisés</li> </ol>			
<b>LEVIERS ET STRATEGIES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Un engagement soutenu et l'appropriation par les autorités de la réforme prioritaire, y compris pour renforcer l'égalité de genre et cibler les zones les plus défavorisées ;</li> <li>2. La mise en place de dispositifs de coordination et de dialogue qui favorisent l'adhésion et le soutien des partenaires techniques et financiers au gouvernement pour la mise en œuvre de la réforme ;</li> <li>3.La capacité et la volonté des parties prenantes à produire et utiliser des données et éléments probants pour la planification et la gestion du système éducatif ;</li> <li>4.La mise en place d'un dispositif de planification, de programmation budgétaire et de suivi sectoriel cohérent et efficace qui s'appuie sur des données probantes;</li> <li>5. Une augmentation de la mobilisation des ressources intérieures et une gestion efficace de leur utilisation pour la mise en œuvre de la réforme ;</li> </ol>									
<b>PRINCIPAUX DEFIS</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Insuffisance des ressources éducatives;</li> <li>2. Persistance de la démotivation des enseignants;</li> <li>3. Faible niveau de préparation des enfants à l'entrée du primaire ;</li> <li>4. Faiblesse de l'encadrement et du suivi des enseignants ;</li> <li>5. Persistance de certaines normes sociales et culturelles préjudiciables à la scolarisation des filles et des enfants vivant avec handicap</li> </ol>									

## 2.4. Risques et stratégies d'atténuation

La mise en œuvre de la réforme prioritaire peut se heurter à des obstacles qui représentent autant de risques sur le chemin de sa mise en œuvre. C'est pourquoi il est utile d'en identifier les principaux et de prévoir des stratégies pour l'atténuation de leurs effets négatifs.

**Tableau 2:** Risques et stratégies d'atténuation

Risques	Stratégies d'atténuation
Insuffisance de l'engagement des autorités nationales	Développer en direction des plus hautes autorités du pays un plaidoyer axé sur les enjeux de la transformation du système éducatif : - production des compétences de base, pour promouvoir la cohésion sociale, une prospérité économique inclusive et le développement humain. La présentation d'une communication en conseil des Ministres pourrait être l'occasion de sensibiliser le gouvernement sur l'opportunité de changement que représente la mise en œuvre de la réforme prioritaire et avoir pour conséquence un meilleur ciblage des interventions vers la réforme prioritaire et un accroissement de la mobilisation des ressources internes mais aussi externes
Insuffisante mutualisation des ressources des parties prenantes	Le renforcement du dialogue au sein du GLPE sur la contribution de la réforme prioritaire à la réalisation des objectifs du secteur et sur l'intérêt de tous les acteurs de situer les objectifs de leur propre organisme dans et non à l'extérieur de la dynamique de la transformation du système. Le dialogue sur le Pacte doit mettre l'accent sur la responsabilité mutuelle et évaluer régulièrement la qualité et l'effectivité de cette mutualisation
Faibles capacités institutionnelles et techniques de mise en œuvre	L'évaluation des capacités et le développement d'un programme de renforcement conséquent le plus rapidement possible sont un gage de la réussite de la mise en œuvre de la réforme. Les capacités de pilotage du Pacte par le GPLE comme celles de coordination du STP doivent être renforcées pour leur permettre d'assumer de manière satisfaisante les tâches et responsabilités qui leur sont confiées
Inégalités de traitement, notamment en défaveur des filles et des plus vulnérables dont les enfants réfugiés et déplacés internes	Toutes les dimensions de la réforme prioritaire prennent en compte l'égalité des genres et l'inclusion en vue d'assurer la cohérence et l'impact des interventions par une politique, une planification et un suivi intégrant systématiquement l'égalité des genres et l'inclusion Les directions du MEPST et les organisations de la société civile qui travaillent sur la scolarisation des filles et l'appui à l'éducation des enfants vulnérables seront renforcées et pleinement impliquées dans le pilotage du Pacte afin de veiller à la prise en charge conséquente de ces groupes dans la mise en œuvre de la réforme prioritaire
Résistances, oppositions au changement	Les structures de pilotage et d'animation du Pacte devront développer une stratégie de communication ciblée sur les sources de ces résistances afin de mobiliser les alliances nécessaires autour du Pacte au niveau national comme local en particulier auprès du personnel enseignant et des parents d'élèves pour gagner la bataille de l'opinion et créer un rapport de forces favorable

## III. Les facteurs favorables

### 3.1. Analyse des facteurs favorables

Après la mise en place, le 14 septembre 2023, de l'équipe pays dont la mission est de coordonner toutes les activités relatives à la procédure de préparation de la requête du financement du GPE pour la transformation du système éducatif au Togo suivant le nouveau modèle de financement, le processus d'élaboration du Pacte de partenariat a débuté par l'examen initial et l'analyse des facteurs favorables. Il s'agit d'un exercice à travers lequel le groupe local des partenaires de l'éducation, avec l'appui de l'équipe pays, a procédé à l'examen des conditions favorables à la transformation du système et à l'analyse des facteurs favorables susceptibles de favoriser ou d'entraver les progrès vers la réalisation de la réforme prioritaire. Cet examen a ciblé quatre domaines de facteurs favorables : (i) données et éléments factuels ; (ii) Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre ; (iii) Coordination sectorielle et (iv) volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation.

#### 3.1.1. Données et éléments factuels

L'examen du premier domaine de facteurs favorables a permis de noter que le Togo a une tradition de production régulière des données, notamment, entre autres, la publication des annuaires statistiques des enseignements primaire et secondaire, de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur et la publication des tableaux de bord et des rapports d'analyse sur les statistiques scolaires.

Aussi, à travers le Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN) dont le troisième a été réalisé en 2019, le Togo évalue périodiquement l'état du secteur de l'éducation dans une double perspective d'efficience et d'équité.

Toutefois, malgré ces éléments positifs et le démarrage des travaux pour la mise en place du Système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE), d'importants défis subsistent. En effet, la publication des données accuse généralement des retards dans certains segments du secteur, ce qui n'est pas de nature à favoriser des prises de décision en temps utile et pourrait constituer une entrave au suivi rapproché de la mise en œuvre de la réforme. Les autres défis relevés portent sur la fiabilité de certaines données, l'absence de données financières, l'absence d'une analyse globale des données englobant les aspects financiers, l'inexistence d'un dispositif national permettant des évaluations régulières des acquis scolaires et la faible utilisation des données analytiques produites lors des suivis des politiques éducatives.

Pour accompagner la mise en œuvre de la réforme prioritaire, les remédiations suivantes sont nécessaires pour renforcer la disponibilité des données :

- améliorer la disponibilité à temps des données fiables pour la prise de décision ;
- renforcer les capacités du centre national d'évaluation des apprentissages (CNEA) pour lui permettre d'organiser des évaluations régulières des acquis scolaires sur la base d'outils nationaux ;
- réaliser des évaluations nationales à une périodicité plus rapprochée et plus régulière pour apprécier les niveaux d'acquisition chez les apprenants.
- améliorer la disponibilité des données financières ;

- améliorer l'utilisation des données analytiques produites lors des suivis des politiques éducatives pour un meilleur pilotage du système et l'identification des pistes d'amélioration des performances ;
- renforcer l'exploitation des données des enquêtes ménages (Profil de la pauvreté, MICS, QUIBB, EHCVM) aux fins de l'amélioration des performances du système.

Il s'agit aussi de poursuivre les activités pour la mise en place et l'utilisation effective du SIGE.

### 3.1.2. Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre

L'examen du second domaine des facteurs favorables indique que le Togo dispose également d'une longue expérience dans la préparation des outils de planification sectorielle. En effet, depuis 2010 où le premier plan sectoriel a été endossé, le pays a pris l'habitude de mener des exercices de revue et de planification sectorielle qui permettent d'interroger et d'analyser le niveau d'atteinte des indicateurs de performance du système éducatif.

Par ailleurs, de nombreuses analyses portant sur la question d'égalité des genres dans l'éducation ont été réalisées au cours des dernières années dont les résultats ont contribué à orienter la révision du PSE 2020-2030. Partant des évidences existantes, le plan Sectoriel de l'éducation a été élaboré à travers une perspective et une démarche qui ont permis d'assurer une prise en compte adéquate du genre, ainsi que des stratégies en faveur d'une plus grande inclusivité (lutte contre les VBGMS et éducation inclusive, notamment). La planification sectorielle accorde aussi une attention particulière aux populations les plus vulnérables et aux régions les plus en retard en termes de scolarisation.

Cependant, en dépit des avancées, d'importants défis subsistent qui pourraient constituer des handicaps à la mise en œuvre de la réforme prioritaire. Il s'agit de : (i) la faible prise en compte des exercices de planification sectorielle dans les choix budgétaires ; (ii) la faible visibilité des financements à court et moyen terme du secteur dans les budgets programmes ; (iii) la faible prise en compte des questions de vulnérabilités (genre, handicap, etc.) dans les exercices d'opérationnalisation des politiques sectorielles ; (iv) la prise en compte limitée des enfants handicapés dans la planification du fait de l'insuffisante mobilisation de ressources pour la mise à l'échelle du modèle d'éducation inclusive (salles de classe, latrines, ressources pédagogiques et didactiques non adaptées, insuffisance d'enseignants spécialisés...) ; (v) la faible maîtrise par les administrations de la budgétisation sensible au genre entraînant une prise en compte insuffisante de la dimension genre dans la planification et l'allocation des fonds ; (vi) l'existence d'un décalage entre la planification et la budgétisation entraînant une faible prise en compte des priorités affichées, telles que par exemple le développement du préscolaire et surtout l'amélioration des capacités d'accueil en milieu rural ; (vii) l'insuffisante maîtrise des instruments de planification opérationnelle par les acteurs de mise en œuvre entraînant un mauvais ciblage des interventions et par conséquent une atteinte limitée des résultats ; (viii) l'irrégularité des processus de suivi qui impacte négativement le ciblage et les remédiations nécessaires pour l'atteinte des objectifs, (ix) le manque de capitalisation des approches mises en œuvre dans le cadre des partenariats/projets, entravant la mise à l'échelle des initiatives pourtant reconnues comme pertinentes. Globalement, le décalage entre les

processus de planification, de budgétisation et de suivi des politiques retenues pour le secteur risque de pénaliser la mise en œuvre de la réforme et l'atteinte des résultats escomptés.

Les remédiations suivantes sont nécessaires pour renforcer ce facteur favorable :

- améliorer l'alignement du PSE sur les objectifs et programmes de la politique de développement national, en l'occurrence la Feuille de route gouvernementale Togo 2025 ;
- mettre en œuvre la politique nationale de la petite enfance et la stratégie en cours d'élaboration ;
- renforcer le lien entre planification et programmation budgétaire, dans le contexte du budget programme ;
- renforcer la prise en compte des questions de vulnérabilités (genre, handicap, etc.) dans les exercices d'opérationnalisation des politiques sectorielles ;
- améliorer la prise en compte des exercices de planification sectorielle dans les choix budgétaires ;
- renforcer les capacités des administrations sur les instruments de planification opérationnelle et en matière de budgétisation sensible au genre ;
- renforcer la cohérence entre la planification et la budgétisation ;
- améliorer les processus de suivi pour un meilleur ciblage et la mise en œuvre à temps des remédiations nécessaires pour l'atteinte des objectifs ;
- renforcer la culture d'évaluation et de capitalisation des approches mises en œuvre dans le cadre des partenariats/projets.

### 3.1.3. Coordination sectorielle

Concernant le dialogue sectoriel et la coordination des actions, le Togo dispose d'organes de pilotage et de coordination sectoriels, en l'occurrence le comité sectoriel de pilotage (CSP) qui est l'organe de coordination, de supervision et d'évaluation des activités mises en œuvre du PSE et qui comprend entre autres les PTF en appui à l'éducation, les représentants des syndicats d'enseignants, les associations des parents d'élèves, le secteur privé, la société civile et les administrations non sectorielles. Le cadre institutionnel de coordination comprend également le secrétariat technique permanent (STP) qui a pour mission de renforcer le dialogue sectoriel aussi bien entre les administrations qu'entre ces dernières et les partenaires y compris avec le Groupe local de l'éducation (GLE).

Certes, le cadre institutionnel et organisationnel du dialogue sectoriel existe, mais plusieurs contraintes sont identifiées et susceptibles d'entraver la mise en œuvre de la réforme. En effet, le constat établi par le diagnostic indique que les organes mis en place ne fonctionnent pas comme prévu. La conséquence en est que la qualité du dialogue sectoriel n'est pas satisfaisante, entraînant un faible alignement et une faible visibilité des différentes interventions. De même, l'irrégularité des réunions du CSP ne favorise pas le renforcement de l'approche sectorielle et l'orientation des interventions vers les priorités du secteur. Les difficultés de fonctionnement de certains organes prévus par le décret N°2012-007/PR du 07 mars 2012, tels que les Comités régionaux de coordination et de suivi (CRCS) au niveau déconcentré et les comités locaux d'éducation (CLE) au niveau local ne favorisent pas le dialogue sectoriel nécessaire pour accompagner la transformation du système. En outre, l'absence de dialogue régulier avec les partenaires techniques et financiers ne permet pas leur

alignement et leur participation à la définition des priorités. Par ailleurs, la faiblesse des moyens mis à la disposition du STP, les prérogatives qui lui sont accordées et son positionnement plombent son fonctionnement. Il importe aussi de signaler que la faible synergie entre les ministères engagés sur la question éducative (cantines scolaires gérées par le ministère en charge du développement à la base, School Assur portée par le Ministère de la finance inclusive, les constructions scolaires qui relèvent de plusieurs ministères, etc.) empêche la capitalisation des actions menées par divers intervenants en faveur de la qualité de l'éducation. Cette situation est préjudiciable à la mise en œuvre de la réforme prioritaire qui nécessite un dialogue constant et régulier de l'ensemble des partenaires aussi bien pour le suivi que pour l'adhésion et l'appropriation des objectifs qu'elle s'est fixée. Il est évident qu'un engagement politique et technique insuffisant risque de pénaliser la mise en œuvre de la réforme. Par ailleurs, on note un faible engouement des partenaires à endosser le rôle de chef de file des PTF, ce qui fait que l'UNICEF, quoi qu'ayant émis à plusieurs reprises le vœu de passer le témoin à un autre chef de file, occupe ce rôle depuis 12 ans. En clair, le mécanisme de coordination peine à fonctionner, ce qui constitue un goulet majeur pour le pilotage du système et pourrait entraver la mise en œuvre de la réforme prioritaire.

Quant à la mobilisation et à l'allocation coordonnées des financements, il faut noter que le Togo bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre de sa politique éducative. Toutefois, l'absence de plan d'action annuel budgétisé exhaustif des interventions dans le secteur ne favorise pas la synergie entre les différentes parties prenantes (sous-secteurs, PTF et le STP). La conséquence en est qu'il est aujourd'hui impossible de disposer d'une vue d'ensemble des actions et des financements dans le secteur. Cette situation pénalise la coordination des interventions et affaiblit les rendements. En outre, la faiblesse des dotations en ressources financières et matérielles par l'Etat pour la coordination sectorielle et la faiblesse du dialogue ne favorisent pas non plus l'alignement et le ciblage des interventions. Les recommandations de l'évaluation des dispositifs de coordination et de suivi qui a été menée en 2021 dans la perspective de les renforcer, n'ont pas été mises en œuvre. Cette situation risque de pénaliser fortement l'alignement autour de la réforme prioritaire du pacte de partenariat.

#### 3.1.4. Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation

Le Togo a érigé le secteur de l'éducation en priorité et y consacre d'importantes ressources (plus ou moins 18% du budget), même si le volume des ressources publiques allouées au secteur n'atteint pas encore les 20 % du budget total tel que recommandé par la déclaration d'Incheon.

L'analyse du financement des dépenses publiques fait ressortir un certain nombre de lacunes : (i) l'absence de coordination et de concertation entre les différents intervenant dans le secteur ; (ii) la faiblesse des dépenses (environ 18% du budget hors dettes) qui sont en deçà des engagements ; (iv) la non prise en compte du cadrage macro-financier de la politique éducative dans le cadrage du budget de l'Etat ; (v) la faible capacité de négociation des ministères en charge de l'éducation avec le ministère des finances du fait de leur dispersion ; (vi) la faible capacité d'anticipation des ministères de l'éducation dans l'envoi des argumentaires de demande de crédit à la direction du budget. Les conséquences de cette situation se manifestent par : (i) la faible traduction des priorités du secteur dans les processus de budgétisation et (ii) la sous-estimation des efforts de l'Etat pour améliorer la qualité de

l'éducation. Il est à craindre un sous financement des activités prévues par la réforme et d'une manière générale la dégradation de la qualité dans le secteur du fait de l'insuffisance des ressources mobilisées pour le secteur.

### 3.2. Priorisation des facteurs favorables

L'analyse des facteurs favorables a permis de dégager un consensus fort sur les forces et les faiblesses institutionnelles de gestion du système éducatif qui favorisent ou entravent les progrès vers la réalisation de la réforme prioritaire. Le travail analytique mené par l'ensemble des acteurs impliqués dans cet exercice a permis de structurer le dialogue politique, aboutissant également à un consensus sur le niveau de priorisation à accorder à chacun des quatre facteurs favorables.

Par ailleurs, dans le cadre de l'analyse, le Togo a classé chacun des facteurs sur une échelle de priorité « faible » à priorité « haute ». Le constat est que le niveau de priorisation proposé par le GLPE est le même que celui proposé par le Groupe Consultatif Technique Indépendant qui a rendu son rapport en Mars 2024. La priorisation est décrite dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3 : Priorisation des facteurs favorables**

N°	Facteurs favorables	Niveau de priorisation
1	Données et éléments factuels	Moyen
2	Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre	Moyen
3	Coordination sectorielle :	
	Dialogue sectoriel inclusif et action coordonnée	Haut
	Mobilisation et allocation coordonnées des financements	Haut
4	Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation	Haut

Source : MEPST, Rapport de l'analyse des facteurs favorables, 2023.

## IV. Réaliser la transformation du système éducatif

### 4.1. Alignement de la réforme prioritaire avec les priorités éducatives

La réforme est alignée sur les axes du PSE qui ont pour objectif de donner à tous les enfants une éducation de qualité. La réforme retenue, à travers les aspects liés au renforcement des capacités des enseignants, l'amélioration de l'environnement d'apprentissage, l'encadrement et le suivi de la qualité des apprentissages, permettra non seulement d'améliorer la qualité mais aussi la rétention des enfants par la lutte contre les décrochages scolaires et favorisera l'inclusion. Le tableau ci-dessous démontre l'alignement des axes de la réforme prioritaire avec ceux du PSE 2020-2030.

**Tableau 4** : Alignement des axes de la réforme prioritaire avec ceux du PSE 2020-2030

AXES DE LA REFORME PRIORITAIRE	EFFETS ET PRODUITS DU PLAN SECTORIEL EDUCATION
<p>Promouvoir un environnement scolaire attractif, inclusif et favorable aux apprentissages</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Améliorer l'accès à un enseignement préscolaire équitable et inclusif (Axe 1 du PSE)               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Construire systématiquement deux salles de classes de JEP dans les nouvelles écoles primaires et dans les anciennes écoles qui n'en disposent pas en respectant les normes d'accessibilité et d'inclusion (Stratégie 1.1)</li> <li>○ Accroître progressivement la couverture des cantines scolaires à tous les établissements surtout en milieu rural (Stratégie 1.1 de l'Axe 1 et Stratégie 2.1 de l'axe 2)</li> <li>○ Fournir du matériel adapté aux enfants à besoins spécifiques (Stratégie 1.4 de l'axe 1)</li> </ul> </li>   <li>✚ Améliorer la qualité de l'enseignement préscolaire inclusif (Axe 1 du PSE)               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Elaborer des normes concernant l'utilisation de l'espace des salles de classe préscolaires (Stratégie 3.2)</li> <li>○ Doter les établissements préscolaires de mobiliers et d'équipements adaptés à tous les enfants de 4 et 5 ans, y compris les enfants en situation de handicap et ceux à besoins spécifiques (Stratégie 3.2)</li> </ul> </li>   <li>✚ Améliorer l'accès équitable au primaire et réduire les disparités (Axe 2 du PSE)               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Appliquer strictement les critères définis par la carte scolaire pour la création des établissements (Stratégie 1.1)</li> <li>○ Elaborer une stratégie spécifique sur la scolarisation des filles (Stratégie 2.2)</li> <li>○ Développer une stratégie nationale d'éducation inclusive sur la base du modèle validé (Stratégie 2.3)</li> <li>○ Former les enseignant(e)s pour la détection précoce des enfants à besoins spécifiques et prendre en compte ses besoins dans les évaluations (Stratégie 2.3 et stratégie 10.2)</li> </ul> </li>   <li>✚ Améliorer la qualité de l'enseignement primaire (Axe 2 du PSE)               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Former annuellement des élèves professeurs dans les écoles normales avec des unités d'enseignement sur l'évaluation des apprentissages (axe 2, Stratégie 4.1)</li> <li>○ Améliorer la qualité des apprentissages à travers un plan de renforcement des capacités des enseignants (Stratégie 4.2)</li> <li>○ Mise en œuvre de la politique des sous-cycles (axe 2, Stratégie 6.1)</li> </ul> </li> </ul>
<p>Renforcer l'accompagnement pédagogique des enseignants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Former tous les éducateurs/trices à l'utilisation des nouveaux manuels et à la fabrication des kits de jeux adaptés. (Axe 1 du PSE, Stratégie 2.2)</li> <li>○ Rendre systématique dans toutes les inspections l'expression des besoins en formation continue de tous les éducateurs/trices du préscolaire, y compris ceux/celles du privé (Axe 1 du PSE, Stratégie 2.2)</li> </ul>



AXES DE LA REFORME PRIORITAIRE	EFFETS ET PRODUITS DU PLAN SECTORIEL EDUCATION
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Améliorer la supervision pédagogique à travers le recrutement et le renforcement des capacités des conseillers pédagogiques pour l'encadrement des éducateurs/trices du préscolaire (Axe 1 du PSE, Stratégie 2.2)</li> <li>○ Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation du personnel d'encadrement (Axe 2 du PSE Stratégie 7.1)</li> <li>○ Recruter et former le personnel d'encadrement sur la base des dispositions prévues par la politique nationale des enseignant(e)s (Axe 2 du PSE Stratégie 7.1)</li> <li>○ Mettre en place un mécanisme d'évaluation de l'impact des visites d'encadrement sur l'amélioration des résultats scolaires (Axe 2 du PSE Stratégie 7.2)</li> <li>○ Définir le nombre minimum de visites mensuelles par inspecteur et par conseiller pédagogique (Axe 2 du PSE Stratégie 7.2)</li> <li>○ Renforcer les capacités de tous les enseignant(e)s sur la pédagogie active (Axe 2 du PSE, Stratégie 4.2)</li> <li>○ Elaborer et mettre en œuvre une politique de recrutement du personnel d'encadrement pédagogique (inspecteurs + didacticiens + conseillers d'apprentissage) (Axe 3 du PSE Stratégie 9.3)</li> <li>○ Renforcer les capacités matérielles de supervision des inspections (Stratégie 7.1 de l'Axe 2 ; Stratégie 9.3 de l'Axe 3 du PSE)</li> <li>○ Renforcer les compétences des responsables d'établissement à la gestion des établissements et des centres de formation (Axe 2 du PSE Stratégie 8.1 et Axe 3 du PSE Stratégie 16.1)</li> </ul>
<p>Renforcer les dispositifs de suivi, d'évaluation, de coordination favorisant l'harmonisation et l'alignement des interventions aux priorités du secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Faire un plaidoyer pour la création d'une ligne budgétaire spécifique pour les statistiques scolaires (Gestion du MEPS Stratégie 3.1)</li> <li>○ Réviser le positionnement intentionnel du STP (Pilotage et coordination du PSE Stratégie 1.1)</li> <li>○ Poursuivre les réunions trimestrielles du GLE (Pilotage et coordination du PSE Stratégie 2.2)</li> <li>○ Développer une stratégie de communication sectorielle (Pilotage et coordination du PSE Stratégie 2.3)</li> <li>○ Créer et rendre fonctionnel le groupe thématique SIGE (Pilotage et coordination du PSE Stratégie 2.1)</li> <li>○ Renforcer les appuis en planification au niveau des services centraux et déconcentrés ainsi que le rapportage des activités (Pilotage et coordination du PSE Stratégie 1.2)</li> <li>○ Renforcer la coordination de l'élaboration des PTA au niveau central (Pilotage et coordination du PSE Stratégie 1.2)</li> <li>○ Renforcer la coordination dans la mise en œuvre des activités, notamment au niveau central et déconcentré (Pilotage et coordination du PSE Stratégie 1.2)</li> </ul>

## 4.2. Articulation du Pacte avec les instruments de planification sectorielle

La réforme prioritaire s'articulera avec les processus de planification nationaux existants : le PTAB 2024-2026 qui sera préparée en 2024, les plans d'actions annuels, les plans régionaux de développement de l'éducation (niveau régional), les plans de travail des inspections (niveau inspection), les plans de travail de développement des écoles qui seront réactualisées à l'issue de la préparation du PTAB sectoriel et le plan national de formation du personnel enseignant (en cours de développement). Les activités de la réforme vont s'inscrire dans tous ces documents de planification.

## 4.3. Pertinence de la réforme pour faire progresser l'égalité de genre

Malgré les avancées réalisées par le Togo en matière de scolarisation pour tous, il existe toujours des disparités entre les filles et les garçons. Certes, l'augmentation des effectifs des deux sexes est un fait indéniable, mais les écarts se creusent davantage au fur et à mesure que l'on avance dans le système. Les diagnostics les plus récents font même état du fait qu'il existe toujours des « poches » de résistances et des abandons tout au long du cycle, notamment chez les filles, ce qui accentue les inégalités.

De façon générale, au primaire, la parité entre les sexes n'est ni atteinte dans l'accès au CP1 ni dans l'achèvement. Les indices sont respectivement de 0,87 et 0,94 (MEPST, annuaire 2022-2023). Il se pose alors le problème de parité tant pour la scolarisation que pour l'achèvement du primaire. Bien que la question de parité entre les sexes se fait sentir dans toutes les régions, on note qu'elle est plus accentuée dans la région Centrale qui enregistre le plus faible indice de parité du TBA (0,5). L'équité genre demeure un défi à relever dans l'enseignement primaire.

Face à cette situation, la dimension genre sera prise en compte de manière systématique et transversale dans toutes les interventions du pacte de partenariat. Ainsi, l'égalité genre, l'inclusion et l'équité dans les apprentissages fondamentaux soutiendront la mise en œuvre de tous les axes de la réforme prioritaire. Le pacte contribuera au renforcement des capacités des acteurs pour une meilleure prise en compte des questions de vulnérabilités (genre, handicap, etc.) dans les exercices d'opérationnalisation des politiques sectorielles.

Outre les interventions qui bénéficieront aux apprenants des deux sexes, le pacte de partenariat s'attellera à renforcer les mesures existantes et à en soutenir de nouvelles pour améliorer la scolarisation et surtout les performances et le maintien des filles dans le système. En termes de mesures en cours, le pacte soutiendra la réforme de l'implémentation du budget sensible au genre à travers le renforcement de capacités des acteurs, ce qui entraînera une meilleure prise en compte de la dimension genre dans la planification et l'allocation des fonds. Le pacte accompagnera ainsi la mise en place de mesures pour renforcer l'allocation des ressources (intrants et budget) tenant davantage compte des vulnérabilités et des disparités notamment entre hommes/femmes ou garçons/filles. La mise en place d'une stratégie spécifique sur la scolarisation des filles est une option pertinente dans laquelle le pacte s'investira pour favoriser la priorisation et l'harmonisation des interventions. Aussi, une stratégie nationale d'intégration du genre dans la planification de l'éducation et de la promotion de la scolarisation de la jeune fille est élaborée et en attente de validation. En outre, un document de budget sensible au genre vient d'être élaboré. Le pacte soutiendra l'adoption et la mise en œuvre effective de ces instruments stratégiques. La production et

l'utilisation de données statistiques pertinentes et fiables sur l'inclusion et le genre seront également soutenues.

Par ailleurs, des mesures spécifiques et ciblées sur les filles seront développées pour augmenter la demande scolaire surtout dans les poches de sous-scolarisation des filles et soutenir la poursuite de leurs scolarités. Pour ce faire, des actions structurées de sensibilisation dans les communautés soutenues par les associations de parents d'élèves, les leaders communautaires et religieux seront mises en œuvre. Le pacte contribuera également à mettre en place des mesures d'accompagnement des familles et des communautés pour favoriser la scolarisation des filles et assurer la continuité éducative pour les enfants affectés par les conflits et les catastrophes (déplacés internes, réfugiés). A ce propos, les dispositifs d'implication des communautés et des parents dans le suivi au niveau des écoles (APE, COGEP, projet école) seront également renforcés pour, entre autres, prendre en charge la problématique de la scolarisation des filles.

Le pacte mettra un accent particulier sur la création d'un environnement scolaire inclusif, attractif et sûr pour tous les apprenants. A cet effet, les normes et standards d'une école, inclusive, attractive et sûre seront identifiées et mises en place (classes accessibles, matériel pédagogique, manuels et évaluations adaptés, matériel spécifique, toilettes adaptées, etc.).

Par ailleurs, les études ont montré que les violences en milieu scolaire y compris celles basées sur le genre, constituent un facteur répulsif des filles<sup>9</sup>. Dès lors, pour renforcer l'environnement protecteur pour les filles et les enfants handicapés, le pacte entend contribuer à renforcer les mécanismes de lutte contre les violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire. Un cadre stratégique de lutte contre les violences basées sur le genre en milieu scolaire au Togo a été élaboré en 2018. Le pacte soutiendra sa révision et sa mise en œuvre, en mettant un focus sur (i) l'application effective du cadre législatif et réglementaire existant ; (ii) l'amélioration des dispositifs de collecte et d'utilisation des données et de suivi-évaluation relatifs aux violences sexistes et sexuelles et (iii) le renforcement des mécanismes de prévention et de réponse aux violences sexistes et sexuelles.

En somme, en soutenant la mise en place de mesures spécifiques de soutien aux groupes fragiles, en particulier les filles, le pacte contribuera à augmenter la présence et le maintien de ces publics à l'école, en situation d'apprentissage.

#### 4.4. Soutien envisagé par les appuis du GPE

Le financement **pour la transformation du Système (STG)** : en complément au financement de l'Etat et aux appuis des partenaires, les financements du PME à mobiliser sont également positionnés dans les trois axes de la RP y compris la remédiation des quatre facteurs pour appuyer la mise en œuvre du Pacte. Au niveau de la réforme du secteur, l'essentiel des financements viendra appuyer la mise en œuvre de la réforme du secteur pour le volet pré-primaire et premier sous cycle du primaire. Une partie du financement viendra en accompagnement des réformes du système notamment la gouvernance et la gestion des ressources humaines et financières, entre autres, pour des mesures d'accompagnement des réformes politiques et institutionnelles nécessaires à l'atteinte des résultats permettant le

---

<sup>9</sup> MEPSTA/UNICEF, *Etude sur la prévalence des violences en milieu scolaire, y compris celle basées sur le genre au Togo*, 2022

déblocage de l'allocation complémentaire. Le détail de la programmation du STG sera élaboré dans le cadre du développement du document de programme, en lien avec la vision stratégique du Pacte de partenariat.

Bien qu'éligible au **Financement du Fonds à Effet Multiplicateur**, le Togo n'a pas réussi à mobiliser des financements additionnels pour lui permettre de bénéficier de ce fonds. En effet, la Banque Mondiale est disposée à mobiliser 45 millions de dollars sous forme de prêt concessionnel, mais les autorités togolaises n'ont pas pu donner leur accord du fait des engagements pris auprès du fonds monétaire international pour la réduction du recours aux emprunts.

**Financement de l'Accélérateur de l'Éducation des Filles (GEA)** : malgré l'éligibilité du Togo à ce fonds, les retards pris dans la préparation du pacte de partenariat et l'épuisement des fonds du GPE destinés au financement de ce guichet ont eu pour conséquence, de ne pas pouvoir en bénéficier. Il est cependant retenu, au cas où le fonds sera reconstitué, d'orienter les financements pour la mise en œuvre des activités complémentaires suivantes :

- Mise aux normes des infrastructures des écoles (latrines séparées, sécurisation des écoles) ;
- Lutte contre les violences en milieux scolaires (sensibilisation des enseignants et du personnel d'encadrement, mise en place d'un mécanisme de dénonciation, accompagnement des victimes, vulgarisation des textes et application stricte des sanctions) ;
- Mesures pour l'atténuation de l'effet des barrières socio-culturelles à l'éducation des filles : les leaders d'opinion et les parents d'élèves seront sensibilisés aux enjeux de la scolarisation des filles ;
- Soutenir les filles issues des milieux défavorisés (bourses scolaires, kits scolaires, activités d'autofinancement de l'école, tutorat, etc.) en vue de leur permettre de se concentrer sur leurs études et poursuivre leur objectif d'excellence scolaire ;
- Organiser des cours de soutien scolaire pour les filles en difficultés d'apprentissage en dehors des heures de cours ;
- Organiser des visites médicales gratuites en faveur des filles dans les milieux pauvres et sensibiliser celles-ci sur la santé de reproduction et sur le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles ;
- Créer et/ou renforcer des clubs scolaires des filles dans les écoles ;
- Promouvoir l'accès des femmes à la profession enseignante à travers le renforcement de l'accès des filles aux filières scientifiques, la mise en place des mesures incitatives pour stimuler l'intérêt des filles pour les mathématiques, les sciences et les filières technologiques (récompenser les filles qui optent pour les séries et les formations scientifiques et technologiques, octroi de bourses ou aides scolaires, des kits scientifiques, etc.); la création d'un club scientifique pour les filles dans chaque région éducative, ce qui pourrait contribuer à inciter les filles à opter pour ces disciplines. Un accent particulier sera mis sur l'accessibilité de la science notamment aux femmes à travers l'organisation d'activités diverses (projections de films, sketches, etc.).

**Financement pour le renforcement des capacités (SCG)** — le financement SCG sera programmé de manière à améliorer les facteurs favorables, à travers des activités analytiques, d'assistance technique, de renforcement des capacités notamment et ce, en appui à la réforme du système. Néanmoins, l'allocation SCG ne sera pas suffisante pour atteindre l'ensemble des objectifs décrits dans la réforme du système, ce qui justifie qu'une partie du financement STG vienne appuyer la mise en œuvre de la réforme du système. Cette dernière sera donc conjointement appuyée par le SCG pour la partie analytique et assistance technique et par le STG pour la partie relative aux investissements à plus grande échelle.

#### 4.5. Soutien envisagé par l'Etat et les partenaires techniques et financiers

Le tableau ci-dessous présente l'historique et les intentions d'intervention pour le secteur de l'éducation pour la période couvrant la période du pacte de partenariat.

**Tableau 5 : historique et intentions de financements pour le secteur**

Financier	en milliers de fcfa						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Financement intérieur</b>	<b>184 838 054</b>	<b>177 393 578</b>	<b>218 186 346</b>	<b>223 262 779</b>	<b>233 728 183</b>	<b>241 905 169</b>	<b>250 368 350</b>
Hors Projets	182 079 388	172 152 121	214 342 558	221 138 452	233 373 173	241 537 734	249 988 055
Projets	437 329	431 458	803 489	293 802	0	0	0
Fonds de contrepartie	2 321 337	4 809 999	3 040 299	1 830 525	355 010	367 435	380 296
<b>Financement extérieur</b>	<b>17 386 581</b>	<b>60 001 453</b>	<b>19 670 228</b>	<b>19 928 990</b>	<b>15 688 842</b>	<b>5 322 349</b>	<b>5 466 391</b>
AFD/PAREC II	2 480 690	5 143 666	2 311 372	1 008 027	1 008 027	0	0
AFD/PEA IMPACT		39 369 000	440 000	440 000	440 000		
IDA/PME (Don)	7 889 558	8 138 862	2 401 342	2 401 342	2 401 342		
KFW	1 703 254	1 693 965	4 493 708	5 918 305	1 976 340	2 045 512	2 117 105
BM (prêt)	1 339 282	598 903	5 492 619	5 492 619	5 492 619		
PAM	3 973 797	3 973 797	810 259	810 259	810 259	0	0
UNESCO	0	0	353 418	353 418	353 418	0	0
OMS			139 200	100 200			
Action Education Togo	0		494 200	418 962			
UNICEF			1 206 837	1 206 837	1 206 837	1 206 837	1 206 837
BID	-	1 083 260	1 527 273	1 779 021	2 000 000	2 070 000	2 142 450
OIF/FEF	23 450	26 052	84034	81994	75435	49196	
<b>TOTAL DE FINANCEMENT</b>	<b>202 248 085</b>	<b>237 882 626</b>	<b>237 940 608</b>	<b>243 273 763</b>	<b>249 492 460</b>	<b>247 276 714</b>	<b>255 834 742</b>

Source : réalisé dans le cadre de l'élaboration du Pacte de partenariat sur la base des informations des PTF

Pour ce qui est des segments du secteur concernés par la réforme prioritaire (préscolaire et primaire) ainsi que la gouvernance du secteur, 43% des ressources disponibles ou attendues sur le budget de l'Etat leur sont destinés.

Le tableau ci-dessous en donne le détail par année, par source de financement et par nature des dépenses.

**Tableau 6 : historique et intentions de financements pour le préscolaire, le primaire et la gouvernance du secteur**

Nature de dépenses	En millier de FCFA						
	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
<b>Dépenses ordinaires de l'Etat</b>	<b>84 332 668</b>	<b>74 808 275</b>	<b>94 012 181</b>	<b>97 732 136</b>	<b>104 213 476</b>	<b>104 249 951</b>	<b>104 249 954</b>
Personnel	77 709 041	67 613 262	86 766 130	90 476 331	96 947 623	96 981 555	96 981 556
Biens et Services	314 968	324 109	325 147	334 901	344 948	345 069	345 070
Transferts Courants	6 308 659	6 870 904	6 920 904	6 920 904	6 920 904	6 923 326	6 923 327
<b>Dépenses en capital</b>	<b>8 692 288</b>	<b>14 985 997</b>	<b>8 984 634</b>	<b>6 185 529</b>	<b>5 527 978</b>	<b>5 527 978</b>	<b>5 527 978</b>
Dépenses d'investissement	48 116	83 812	-	-	-	-	-
<b>Projets d'investissement</b>	<b>8 644 172</b>	<b>14 902 185</b>	<b>8 984 634</b>	<b>6 185 529</b>	<b>5 527 978</b>	<b>5 527 978</b>	<b>5 527 978</b>
Investissement financés sur RI	754 614	1 775 626	1 554 250	1 475 240	355 010	355 010	355 010
Contrepartie PAQEEB	574 614	775 626	1 054 250	975 240	355 010	355 010	355 010
BID	180 000	1 000 000	500 000	500 000			
Investissement financés sur RE	7 889 558	13 126 559	7 430 384	4 710 289	5 172 968	5 172 968	5 172 968
IDA/PME	7 889 558	8 138 862	3 013 033	527 670	772 477	772 477	772 477
BM	-	4 693 767	2 000 000	1 489 521	1 711 414	1 711 414	1 711 414
BID		293 930	1 431 364	1 779 021	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Action							
Education Togo			71 910				
UNESCO			225 000	225 000			
UNICEF			689 077	689 077	689 077	689 077	689 077
<b>Total</b>	<b>92 976 840</b>	<b>89 710 460</b>	<b>102 996 815</b>	<b>103 917 665</b>	<b>109 741 454</b>	<b>109 777 929</b>	<b>109 777 932</b>

Source : réalisé dans le cadre de l'élaboration du Pacte de partenariat sur la base des informations des PTF

Pour ce qui est des interventions nécessaires à la mise en œuvre de la réforme, les estimations menées par l'équipe ont fourni les enveloppes par axe telles que le montre le tableau ci-dessous. L'axe 1, vu l'importance des besoins en infrastructures et en recrutement d'enseignants, représente près de 78% du budget estimé, ce qui dénote de la nécessité pour le pays de prendre les dispositions appropriées pour permettre de mobiliser d'une part davantage de ressources internes et de l'autre, des ressources externes en ciblant de nouveaux bailleurs de fonds. Les travaux sur le programme permettront de mieux cibler les priorités.

Tableau 7 : besoins en financement par axe de la réforme

	En milliers de FCFA					
	2024	2025	2026	2027	2028	total
<i>Mise en place d'un environnement scolaire attractif, inclusif et favorable aux apprentissages</i>	0	28 138 703	28 584 022	28 658 529	29 082 114	114 463 367
<i>Renforcement de l'accompagnement pédagogique des enseignants</i>	1 973 830	19 814 805	2 712 435	2 883 333	2 888 395	30 272 798
<i>Renforcer les dispositifs de suivi, d'évaluation, de coordination pour favoriser l'harmonisation et l'alignement des interventions et l'obligation de résultats tout au long de la chaîne de prestation de services éducatifs</i>	895 553	626 226	421 539	209 868	280 771	2 433 956
Total en millier fcfa	2 869 383	48 579 734	31 717 996	31 751 729	32 251 279	147 170 121
<b>total en \$US</b>	4 782 304	80 966 223	52 863 326	52 919 549	53 752 132	245 283 534

Source : réalisé par l'équipe nationale dans le cadre de l'élaboration du Pacte de partenariat

## V. Suivi, Évaluation, et Apprentissage

Le cadre de planification, de coordination, de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de capitalisation constitue un aspect critique pour la mise en œuvre efficace des interventions prévues par le pacte de partenariat et l'atteinte des résultats de la réforme prioritaire. Pour ce faire, un système de gouvernance cohérent, participatif et inclusif est mis en place pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre des interventions. Pour plus d'efficacité, la mise en œuvre des interventions du Pacte de partenariat s'appuiera sur les mécanismes de gouvernance, de mise en œuvre, de coordination et de suivi sectoriels existants (STP, DPSSE, etc.). Il sera aussi question de mettre en place un système de gestion efficace de l'information permettant une utilisation appropriée des données et résultats, en temps opportun, pour des prises de décisions utiles et les nécessaires remédiations.

### 5.1. Planification

Le pacte sera mis en œuvre à travers un plan d'action élaboré dans une approche inclusive. Le dit plan définira clairement les actions, les résultats escomptés, les indicateurs de mesure, les activités, l'horizon temporel de la mise en œuvre des interventions, les budgets, ainsi que les potentielles sources de financement. Pour chacune des activités, une structure responsable sera identifiée ainsi que les différentes structures impliquées.

Le plan d'action élaboré prendra en compte les interventions en cours dans le secteur sur lesquelles s'appuiera le pacte et les interventions déjà expérimentées que le pacte devra contribuer à mettre à l'échelle. Les interventions du pacte seront intégrées dans le plan d'actions annuel budgétisé exhaustif qui sera élaboré pour l'ensemble du secteur afin d'assurer la cohérence entre les actions du pacte et les objectifs sectoriels.

Les activités du plan d'actions seront prises en compte dans le plan de travail annuel (PTA) de chaque structure impliquée dans la mise en œuvre.

Un effort substantiel sera fait pour rendre disponibles, à temps, des données de qualité désagrégées selon différentes caractéristiques (sexe, région, rural vs urbain, etc.) à l'aune desquelles sera évalué le pacte.

## 5.2. Comité de pilotage

La coordination stratégique de la mise en œuvre du pacte de partenariat sera assurée par un comité de pilotage (COFIL) présidé par le Ministre des enseignements primaire et secondaire et comprenant les parties prenantes clés du système éducatif, notamment les partenaires du secteur de l'éducation, le secrétaire général du ministère, le secrétaire permanent du plan sectoriel de l'éducation, les directions techniques du ministère et des représentants des ministères en charge des finances et de la planification. Composé ainsi d'une équipe transversale, ce COFIL aura pour mission d'assurer la supervision et le contrôle de la mise en œuvre du pacte, de valider les choix stratégiques en lien avec le pacte, de suivre le progrès dans la mise en œuvre des actions prévues, de formuler des recommandations et donner des orientations pour garantir l'atteinte des résultats escomptés, en cohérence avec la vision de la politique éducative nationale. Pour ce faire, le COFIL se réunira à intervalles réguliers, selon une périodicité qui sera déterminée par le texte le mettant en place. Enfin, le Comité de pilotage va s'appuyer et/ou s'intégrer aux mécanismes existants.

## 5.3. Unité de coordination opérationnelle

Sous l'autorité du Comité de pilotage, une unité présidée par le SG du MEPST sera mise en place pour assurer la coordination opérationnelle et le suivi des actions et activités prévues dans le Pacte. Cette unité opérationnelle travaillera en s'appuyant sur les directions techniques du MEPST concernées. L'agent partenaire recruté pour administrer les financements du GPE ainsi que les PTFs qui appuient la mise en œuvre du Pacte travailleront en étroite collaboration avec l'unité de coordination. Pour améliorer la prise en compte des disparités de genre, la cellule genre sera étroitement impliquée à tous les niveaux de décision et d'exécution du pacte.

Au niveau du MEPST, les directions centrales (IGE, DPEE, DPSSE, DPIP, CNDP-TICE, DAF, CNEA, CFG, etc.) seront fortement impliquées dans la mise en œuvre des interventions relevant de leurs mandats respectifs. Pour faciliter le suivi de proximité et la transmission des informations relatives aux activités exécutées, des points focaux seront désignés dans chacune des directions centrales en s'appuyant sur les mécanismes de mise en œuvre et de suivi existants.

## 5.4. Suivi et évaluation

Le Cadre de résultats et les modalités de suivi convenus guideront le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des interventions du pacte. Pour suivre l'avancement vers la réalisation des résultats attendus, l'unité de coordination, avec l'appui de la DPSEE surveillera et mesurera les indicateurs de résultats et de résultats intermédiaires, en utilisant le Cadre de résultats du pacte et en s'appuyant sur les informations collectées auprès des directeurs d'école, des inspections, des directions régionales, de la DEPP, du CNEA, de la DPSEE et de l'organe de coordination sectorielle. Ventilés, entre autres, par sexe et par handicap, les indicateurs



retenus mesureront les progrès réalisés à chaque étape stratégique clé (voir tableau des indicateurs en annexe).

L'avancement de la réalisation des résultats convenus fera l'objet d'un suivi régulier pendant toute la mise en œuvre du pacte. Outre le suivi de proximité réalisé par les acteurs du niveau décentralisé (directeurs, IEPP, DRE), le pacte fera l'objet de missions conjointes de suivi conduites par le niveau central et les partenaires techniques et financiers. Les sessions ordinaires du CSP ainsi que les revues sectorielles conjointes du PSE serviront également de cadre pour apprécier les extrants et résultats des interventions menées dans le cadre du Pacte.

L'unité de coordination, avec la participation des directions centrales et des partenaires d'exécution, préparera les rapports périodiques (trimestriels et annuels) afin de suivre l'avancement dans la réalisation du Plan d'actions du pacte et du cadre de résultats.

Outre les revues annuelles de performance du Pacte de partenariat, il est prévu une évaluation à mi-parcours du Pacte au plus tard en juin 2026. En dehors de l'examen des performances globales à mi-chemin, cette évaluation sera l'occasion de mesurer l'atteinte des progrès en ce qui concerne les éléments déclencheurs de l'allocation complémentaire. A l'issue de cette revue à mi-parcours, il pourrait être procédé à la révision des interventions en fonction des conclusions et enseignements tirés de la première phase de mise en œuvre et des besoins émergents.

Dans l'ensemble, le cadre de planification et de résultat du Pacte de partenariat s'alignera sur les processus de planification et de suivi sectoriels, y compris le cadre de résultats du PSE.

Il faut noter que la DPSSE jouera un rôle prépondérant dans le suivi de la mise en œuvre du Pacte et contribuera à la capitalisation des acquis en appuyant la production d'éléments probants tirés de la mise en œuvre des interventions prévues dans le Pacte de partenariat. Aussi, les données désagrégées (sexe, région, milieu de résidence, situation de handicap, quintile de pauvreté, etc.) issues des évaluations nationales des apprentissages réalisées par le centre national d'évaluation des apprentissages fourniront de précieuses informations qui serviront à suivre le niveau d'amélioration de la qualité des apprentissages fondamentaux en début de scolarité primaire.

Par ailleurs, le centre national d'évaluation des apprentissages (CNEA) jouera un rôle clé pour assurer la cohérence entre les stratégies en cours visant à améliorer les performances du système et développera des outils nationaux pour évaluer les progrès en lien avec les objectifs de la réforme. D'ores et déjà, sur la base des résultats de l'étude TEACH, il est mené des actions visant le développement professionnel des enseignants (DPE) dans le cadre de la formation continue et initiale des enseignants. Il s'agit entre autres des activités de suivi de la mise en œuvre des acquis des différentes formations des enseignants et personnel d'encadrement sur la base d'une stratégie globale de DPE; la généralisation de l'évaluation Teach à toutes les régions éducatives ; la sensibilisation des formateurs des formateurs des écoles de formation (ENFPE) sur l'importance des pratiques pédagogiques décrites par l'outil *Teach*; l'organisation d'ateliers de renforcement de capacités du personnel d'encadrement et des professeurs d'école normale (ENFPE) sur le développement des compétences dans les trois domaines du *Teach* (culture de salle de classe, enseignement, compétences socio-émotionnelles) et l'introduction d'une unité d'enseignement portant sur les activités artistiques et socio-culturelles dans les ENFPE.

Également, sur la base des résultats de l'étude EGRA/EGMA, il sera procédé à la dissémination des résultats de l'étude au niveau régional et local, la formation du personnel d'encadrement et des enseignants sur l'utilisation de l'outil des simples évaluations (identification des élèves en difficulté d'apprentissage et activités de remédiation) et la réalisation des analyses thématiques complémentaires sur des questions spécifiques en lien avec les résultats des performances des élèves dans les compétences fondamentales en lecture et en mathématiques.

Enfin, il est de la responsabilité de l'Agent partenaire d'élaborer, de concert avec les acteurs impliqués, un manuel de procédures consensuel permettant d'asseoir un mécanisme de mise en œuvre et de suivi efficace, cohérent et aligné sur les procédures existantes.

Le tableau ci-dessous présente, le cadre de résultat de la réforme prioritaire et fera l'objet d'un suivi régulier.

**Tableau 8 : cadre de résultat de la réforme prioritaire**

Axe	Résultat attendu	Indicateur de suivi	Valeur de référence	Cible intermédiaire	Cible finale	Moyens de vérification	Source de vérification
<b>Résultat final:</b>							
	<b>La qualité des apprentissages est améliorée au niveau des deux premières années du primaire</b>	Pourcentage des élèves du préscolaire qui accèdent au primaire et qui sont au-dessus du seuil suffisant de compétences	Non disponible			Evaluation nationale des apprentissages	Rapport d'évaluation
		Pourcentage des élèves du CP2 qui sont au-dessus du seuil suffisant de compétences en Langue	24,5%	<b>30%</b>	<b>40%</b>	Evaluation nationale des apprentissages	Rapport d'évaluation
		Filles					
		Garçons					
		Pourcentage des élèves du CP2 qui sont au-dessus du seuil suffisant de compétences en Mathématiques	47%	50%	55%	Evaluation nationale des apprentissages	Rapport d'évaluation
		Filles					
Garçons							
<b>Résultats intermédiaires</b>							
<b>Promouvoir un environnement scolaire attractif, inclusif et favorable aux apprentissages</b>	Les élèves qui accèdent au primaire ont bénéficié d'au moins une année de préscolaire	Pourcentage des élèves accédant au primaire public ayant bénéficié d'au moins une année de préscolarisation	50%	55%	60%	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire
		Dont pourcentage filles	49%			Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire
		Dont pourcentage enfants handicapés	0,18%			Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire
	Les enseignants du pré primaire et du premier sous cycle du primaire disposent du matériel didactique adapté en quantité et en qualité	Pourcentage d'enseignants disposant de guides langue en Section 2	29%	50%	70%	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire
		Pourcentage d'enseignants disposant de guides mathématiques en Section 2	30%	50%	70%	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire

Axe	Résultat attendu	Indicateur de suivi	Valeur de référence	Cible intermédiaire	Cible finale	Moyens de vérification	Source de vérification
		Pourcentage d'enseignants disposant de guides langue au CP1	100%	100%	100%	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire
		Pourcentage d'enseignants disposant de guides mathématiques en CP1	100%	100%	100%	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire
		Pourcentage d'enseignants disposant de guides langue au CP2	100%	100%	100%	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire
		Pourcentage d'enseignants disposant de guides mathématiques au CP2	100%	100%	100%	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire
		Pourcentage d'enseignants itinérants disposant d'un kit complet de matériel didactique adapté	Non disponible	100%	100%	Collecte des données auprès des enseignants itinérants	Rapport de la collecte des données auprès des enseignants itinérants
	Les élèves du pré primaire et du premier sous cycle du primaire disposent du matériel d'apprentissage adapté en quantité et en qualité	Ratio manuel langue par élève du CP1	0,55	1	1	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire
		Ratio manuel langue par élève du CP2	0,61	1	1	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire
		Ratio cahier d'activités mathématiques par élève du CP1	0,22	1	1	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire
		Ratio manuel mathématiques par élève du CP2	0,23	1	1	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire
	Les infrastructures d'accueil et installation de l'école	Pourcentage de jardins d'enfants publics disposant de salles de classes en dur dotées de rampes	10%	20%	30%	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire

Axe	Résultat attendu	Indicateur de suivi	Valeur de référence	Cible intermédiaire	Cible finale	Moyens de vérification	Source de vérification	
	sont adaptées aux besoins des apprenant(e)s	Pourcentage de jardins d'enfants publics disposant de latrines adaptées et fonctionnelles	15%	25%	35%	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire	
		Pourcentage d'écoles primaires publiques disposant de latrines séparées filles et garçons	40%	50%	60%	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire	
		Pourcentage de jardins d'enfants publics ayant un dispositif de lave-main fonctionnel	67%	75%	80%	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire	
		Pourcentage de JEP disposant d'espaces de jeux	18%	22%	25%	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire	
	Les infrastructures d'accueil et installation de l'école sont adaptées aux besoins des enseignant(e)s	Pourcentage d'écoles primaires publiques disposant de bureau de directeur	56%	60%	65%	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire	
		Pourcentage d'écoles primaires publiques disposant de latrines séparées hommes et femmes (enseignants)	25%	30%	40%	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire	
	Les parents sont impliqués et participent à la gestion de l'école et au suivi des élèves et des enseignants	Pourcentage d'EPP qui mette en œuvre plus de 50% de la tranche annuelle de leur PTDES	ND	40%	60%	Recensement scolaire annuel (RSA)	Annuaire statistique scolaire	
	Les enseignants sont outillés pour accompagner convenablement les enfants y compris ceux avec des besoins spécifiques	Pourcentage des enseignants ayant bénéficié de formations continues pour la détection précoce des enfants avec des difficultés d'apprentissage et la mise en place des remédiations	1,6%	10%	20%	Données du CNIOSP	Rapport d'activités de renforcement de compétence	
	<b>Renforcer l'accompagnement pédagogique des enseignants</b>	Les enseignants sont encadrés et redevables	Un dispositif de suivi de la détection des difficultés d'apprentissage et de la mise en œuvre des remédiations est fonctionnel au niveau DE, IEPP, DRE, DEPP	Non disponible	OUI	OUI	Collecte des données auprès des directeurs d'école	Rapport de la collecte des données auprès

Axe	Résultat attendu	Indicateur de suivi	Valeur de référence	Cible intermédiaire	Cible finale	Moyens de vérification	Source de vérification
							des directeurs d'école
		Pourcentage d'enseignants mettant en pratique les recommandations des suivis	Non disponible	50%	70%	Collecte des données auprès des directeurs d'école	Rapport de la collecte des données auprès des directeurs d'école
		Le dispositif de contrôle de présence des enseignants dans les classes est numérisé et fonctionnel	Non disponible	OUI	OUI	Collecte des données de la DRH	Rapport produit de la DRH
	Les enseignants sont motivés pour accompagner tous les enfants dans l'acquisition des compétences fondamentales	Pourcentage d'enseignants ayant bénéficié d'une mesure de motivation (Promotion, distinction honorifique, récompenses, lettre de félicitation...)	ND	20%	50%	Données de la DRH	Archives du MEPST
<i>Renforcer les dispositifs de suivi, d'évaluation, de coordination pour favoriser l'harmonisation et l'alignement des interventions et l'obligation de résultats tout au long de la chaîne de prestation de services éducatifs</i>	Les dispositifs de planification et de suivi du secteur sont améliorés et s'appuient sur des données fiables et disponibles à temps	Le SIGE du MEPST est disponible et fonctionnel	Non disponible	oui	OUI		
		Le CNEA met en œuvre tous les deux ans des évaluations nationales standardisées des apprentissages (niveau préscolaire, primaire) et tous les 3 ans au premier cycle secondaire	Non disponible	oui	OUI		
	La coordination et le pilotage du secteur sont renforcés	Décret N°2012-007/PR du 07 mars 2012 prenant en compte les recommandations de l'analyse diagnostique du pilotage sectoriel de l'éducation révisé et des revues sectorielles	Non disponible	oui	OUI	Décret révisé	JORT
		Organisation régulière des réunions de l'instance de pilotage (réunions par an)	1 (2023)	2	2		

Axe	Résultat attendu	Indicateur de suivi	Valeur de référence	Cible intermédiaire	Cible finale	Moyens de vérification	Source de vérification
		Un plan d'actions annuel budgétisé exhaustif pour l'ensemble du secteur élaboré annuellement en amont de la préparation des budgets et validé à la fin de chaque année lors de la revue sectorielle	Non disponible	oui	oui	Disponibilité du plan au niveau du STP/PSE	Rapport d'activités du STP/PSE
		Un Groupe local des partenaires de l'éducation fonctionnel est mis en place	Non disponible	oui	OUI		
	L'allocation des ressources au secteur est améliorée et leur utilisation est plus efficace	Directive du Premier Ministre envoyée aux différentes administrations de transmettre annuellement au STP/PSE le détail des prévisions et de l'exécution des activités qu'elles mettent en œuvre au profit du secteur de l'éducation	Non disponible	1	1	Directive	JORT
		Coefficient de corrélation (R2) de la dotation des enseignants et des effectifs d'élèves au primaire public	0,74 (2023)	0,80	0,9	Données statistiques	annuaire
		Ecart entre le REM préfectoral le plus élevé et la moyenne nationale	20 (2023)	10	5	Données statistiques	annuaire
		Proportion d'enseignants ayant effectué au moins cinq années de service dans les 12 IEPP les plus défavorisées	27% (2024)	54%	70%	Données DRH	Rapport

## 5.5. Approche pour l'allocation complémentaire

Pour l'allocation complémentaire du Financement pour la transformation du système, le groupe local des partenaires de l'éducation et l'équipe technique nationale ont identifié comme réforme pour accélérer les progrès vers la transformation du système éducatif, l'amélioration de l'équité dans l'allocation des ressources. Les mesures préconisées à cet effet portent sur la dotation équitable des enseignants y compris dans les zones défavorisées et le maintien des enseignants dans les zones non attractives grâce, à un ensemble de mesures qui sera mis en place par les autorités éducatives. Ceci permettra d'améliorer l'équité dans les dotations des ressources du secteur éducative.

### 5.5.1. Description de l'obstacle

D'importants déséquilibres géographiques caractérisent le système éducatif togolais, en particulier, en matière de dotation de ressources humaines. En effet, sur le plan de l'allocation des enseignants, une analyse des données existantes montre qu'il existe des problèmes sur le plan du système d'affectation des enseignants dans l'ensemble du pays en défaveur des zones rurales. Ce déficit d'équité dans le domaine de l'éducation est exacerbé par la pénurie et la répartition inégale des enseignants ayant reçu une formation professionnelle digne de ce nom, notamment dans les zones défavorisées (UNESCO, Cadre d'action de l'éducation 2030).

Dans le système éducatif, on distingue des enseignants qualifiés (enseignants fonctionnaires) et des enseignants volontaires recruté par les communautés. En 2023-2024, on compte 19 596 enseignants qualifiés et 3 034 enseignants volontaires, soit 30% du total dans l'enseignement primaire public. Le ratio élève par maître fonctionnaire (REM-F) par préfecture varie entre 36 et 76 pour une moyenne nationale de 56.

Les données du RESEN (2019), confirme ce constat. Elles font état d'une répartition non optimale du stock d'enseignants entre les écoles primaires publiques. En effet, une école primaire publique scolarisant 200 élèves peut avoir entre 2 et 9 enseignants. De même, une école disposant de 8 enseignants peut scolariser entre 170 et 655 élèves. Le coefficient de cohérence entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants d'une école est de 59,4%, signifiant que, dans 40,6% des cas, l'affectation des enseignants est faite en fonction d'autres critères que l'effectif des élèves. Aussi, l'examen de l'évolution de l'aléa au cours des dernières années indique que le degré de cohérence dans l'allocation des enseignants du primaire ne s'est pas amélioré.

Par ailleurs, au niveau déconcentré, il existe d'autres disparités dans l'allocation des enseignants. En effet, même s'il y a assez d'enseignants dans le système éducatif, il n'est pas certain que toutes les régions, toutes les inspections, toutes les écoles soient équitablement dotées. Un indicateur de répartition au niveau national peut cacher de fortes disparités d'une école à une autre avec l'existence d'écoles sur-dotées en enseignants et d'écoles en déficit d'enseignants.

Le tableau ci-dessous présente par région et par préfecture le ratio moyen élèves par enseignant fonctionnaire qui confirme les écarts précités.



**Tableau 9 : REM par DRE et par Préfecture**

DRE	PREFECTURE	ELEVES	FONCT	EV	REM Fonctionnaire
SAVANES	CINKASSE	17 034	286	14	60
SAVANES	KPENDJAL	40 314	570	107	71
SAVANES	OTI NORD	22 584	407	59	55
SAVANES	OTI SUD	27 811	375	136	74
SAVANES	TANDJOUARE	27 265	524	34	52
	TONE	60 464	1 056	173	57
<b>SAVANES</b>	<b>Total DRE-S</b>	<b>195 472</b>	<b>3 218</b>	<b>523</b>	<b>61</b>
KARA	ASSOLI	10 570	217	14	49
KARA	BASSAR	30 907	548	133	56
KARA	BINAH	16 759	310	46	54
KARA	DANKPEN	39 946	551	159	72
KARA	DOUFELGOU	17 205	319	60	54
KARA	KERAN	23 036	337	45	68
KARA	KOZAH	39 056	806	13	48
<b>KARA</b>	<b>Total DRE-K</b>	<b>177 479</b>	<b>3 088</b>	<b>470</b>	<b>57</b>
CENTRALE	BLITTA	27 019	609	21	44
CENTRALE	MÔ	9 894	181	45	55
CENTRALE	SOTOUBOUA	22 825	528	31	43
CENTRALE	TCHAMBA	32 252	599	108	54
CENTRALE	TCHAOU DJO	41 279	794	95	52
<b>CENTRALE</b>	<b>Total DRE-C</b>	<b>133 269</b>	<b>2 711</b>	<b>300</b>	<b>49</b>
PLATEAUX-EST	AMOU	24 094	522	52	46
PLATEAUX-EST	ANIE	31 306	413	226	76
PLATEAUX-EST	EST MONO	30 491	427	206	71
PLATEAUX-EST	HAHO	57 844	928	244	62
PLATEAUX-EST	MOYEN MONO	13 199	188	96	70
PLATEAUX-EST	OGOOU	38 715	679	72	57
<b>PLATEAUX-EST</b>	<b>Total DRE-PLE</b>	<b>195 649</b>	<b>3 157</b>	<b>896</b>	<b>62</b>
PLATEAUX-OUEST	AGOU	14 003	338	1	41
PLATEAUX-OUEST	AKEBOU	14 948	311	26	48
PLATEAUX-OUEST	DANYI	5 647	163	1	35
PLATEAUX-OUEST	KLOTO	19 874	471	2	42
PLATEAUX-OUEST	KPELE	14 869	370	-	40
PLATEAUX-OUEST	WAWA	22 645	474	50	48
<b>PLATEAUX-OUEST</b>	<b>Total DRE-PLO</b>	<b>91 986</b>	<b>2 127</b>	<b>80</b>	<b>43</b>
MARITIME	AVE	16 435	330	72	50
MARITIME	BAS MONO	17 918	315	81	57
MARITIME	LACS	32 455	525	132	62
MARITIME	VO	44 192	789	140	56
MARITIME	YOTO	34 625	593	150	58
MARITIME	ZIO	58 450	1 064	190	55
<b>MARITIME</b>	<b>Total DRE-M</b>	<b>204 075</b>	<b>3 616</b>	<b>765</b>	<b>56</b>

DRE	PREFECTURE	ELEVES	FONCT	EV	REM Fonctionnaire
GRAND LOME	AGOE NYIVE	41 563	636	-	65
GRAND LOME	GOLFE	53 879	1 043	-	52
<b>GRAND LOME</b>	<b>Total DRE-GL</b>	<b>95 442</b>	<b>1 679</b>	-	<b>57</b>
<b>TOGO</b>	<b>TOGO</b>	<b>1 093 372</b>	<b>19 596</b>	<b>3 034</b>	<b>56</b>

	13%	
Moyenne		56
Maximum		76
Minimum		35

Source : données de la DRH, 2024

De même les données PASEC2019, montrent que près des deux-tiers (61,6%) des écoles au Togo, en début de scolarité, sont en zone rurale contre 38,4% qui sont en zone urbaine. Or, les résultats de cette évaluation internationale indiquent l'existence d'un écart de performance entre les écoles en milieu rural et urbain. Les élèves en début de scolarité de toutes les régions dont l'école est située en zone urbaine ont réalisé des scores plus élevés en langue et en mathématiques que ceux qui sont en zone rurale. Il en est de même en début qu'en fin de scolarité primaire. Ces résultats peuvent s'expliquer par les disparités en matière d'allocation de ressources entre les milieux urbains et ruraux en particulier en matière de ressources humaines. En milieu rural, les écoles, non seulement sont en mauvais état physique et manquent suffisamment d'espace pour accueillir les enfants, mais aussi et surtout manquent d'enseignants qualifiés pour enseigner.

### 5.5.2. Causes sous-jacentes

Les pénuries d'enseignants sont actuellement l'un des principaux freins à la réalisation de la scolarisation primaire universelle et de qualité (ISU, 2014). Les données existantes montrent que les pénuries d'enseignants sont généralement plus importantes dans les zones rurales et éloignées.

Deux principales raisons expliquent l'ampleur du problème. D'une part, les zones rurales présentent les taux de scolarisation les moins élevés, ce qui concentre les efforts d'augmentation de la couverture scolaire dans ces zones et induit une augmentation importante de la demande d'enseignants. A titre d'exemple, en 2017, les enfants de 6-11 ans non scolarisés proviennent très majoritairement de zones rurales (88,1 % contre 11,9 % pour les zones urbaines) et se situent essentiellement dans les régions du nord (27,9 % dans les Savanes et 27 % à Kara).

D'autre part, les zones rurales font face à des difficultés importantes pour attirer et retenir des enseignants de qualité. Les enseignants montrent une grande préférence pour les affectations en milieu urbain. Le facteur majeur de cette préférence est que la qualité de vie dans les zones rurales n'est pas jugée aussi bonne que dans les zones urbaines. Le métier d'enseignant semble moins attractif du fait de la qualité du logement, des salles de classe, des ressources scolaires et de l'accès aux activités de loisir. Malgré les efforts de l'Etat pour réduire les disparités entre les régions et les milieux (urbain vs rural), notamment grâce à la régionalisation des recrutements et à la politique de la décentralisation et de désenclavement

(par la construction des infrastructures de toutes sortes), la pauvreté et les difficultés d'accès aux services sociaux de base demeurent des sujets de préoccupation majeurs dans les zones rurales. D'où la faible motivation des enseignants à y servir et surtout à y demeurer sur une certaine période ce qui constitue un défi majeur. Le débordement de la crise du Sahel avec les attaques terroristes dans les zones frontalières de la région des savanes a aggravé les difficultés de maintien des enseignants dans ces zones.

L'environnement social et culturel aussi joue un rôle important dans l'allocation des enseignants. A titre d'exemple, les femmes enseignantes sont souvent plus réticentes à accepter un poste dans les zones rurales. Non seulement l'intérêt individuel mais aussi les normes et coutumes sociales vont généralement à l'encontre de l'affectation d'une femme à un endroit loin de son mari ou de sa famille. De plus, les risques d'insécurité et d'isolement dans un environnement inconnu tendent à être plus grands dans le cas des enseignants de sexe féminin.

Dans ces circonstances, diverses raisons sont évoquées par les enseignants pour rallier les zones urbaines ou péri-urbaines, notamment des raisons médicales, des raisons familiales (rapprochement de conjoints), etc. La plupart obtiennent gain de cause en s'appuyant sur leur capital social et culturel et divers réseaux d'influence.

Le tableau ci-dessous fait apparaître le faible niveau de rétention des enseignants dans certaines zones rurales :

**Tableau 10:** *Pourcentage d'enseignants ayant fait au moins 5 années ou plus en milieu rural dans les IEPP les plus défavorisées*

DRE	IEPP	2022	2023	2024
DRE CENTRALE	IEPP MO	19%	1%	13%
DRE CENTRALE	IEPP TCHAMBA EST	17%	27%	17%
DRE KARA	IEPP DANKPEN	22%	34%	38%
DRE KARA	IEPP KERAN	24%	1%	3%
DRE MARITIME	IEPP BAS MONO	20%	37%	35%
DRE PLATEAUX EST	IEPP EST MONO	9%	16%	35%
DRE PLATEAUX EST	IEPP MOYEN MONO	29%	38%	55%
DRE PLATEAUX OUEST	IEPP AKEBOU	0%	1%	5%
DRE SAVANES	IEPP KPENDJAL	30%	20%	12%
DRE SAVANES	IEPP KPENDJAL OUEST	40%	39%	38%
DRE SAVANES	IEPP OTI NORD	24%	21%	25%
DRE SAVANES	IEPP TONE EST	28%	25%	26%
<b>Moyenne 12 IEPP</b>		<b>22%</b>	<b>22%</b>	<b>27%</b>
<b>Moyenne nationale</b>		<b>19%</b>	<b>23%</b>	<b>24%</b>

Source : données de la DRH, 2024

L'analyse de la situation des enseignants en 2024 montre (voir tableau ci-dessous) que la majorité sont dans leurs premier poste d'affectation

**Tableau 11 : Répartition des enseignants par ancienneté dans les 12 IEPP**

DRE	IEPP	Effectif total	Un an		Deux ans		Trois ans		Quatre ans		Cinq ans et plus	
			Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DRE CENTRALE	IEPP MO	171	118	69%	13	8%	4	2%	13	8%	23	13%
DRE CENTRALE	IEPP TCHAMBA EST	265	159	60%	40	15%	12	5%	9	3%	45	17%
DRE KARA	IEPP DANKPEN	567	170	30%	105	19%	30	5%	46	8%	216	38%
DRE KARA	IEPP KERAN	320	163	51%	92	29%	45	14%	9	3%	11	3%
DRE MARITIME	IEPP BAS MONO	196	52	27%	51	26%	6	3%	18	9%	69	35%
DRE PLATEAUX EST	IEPP EST MONO	576	196	34%	126	22%	17	3%	35	6%	202	35%
DRE PLATEAUX EST	IEPP MOYEN MONO	257	69	27%	12	5%	15	6%	20	8%	141	55%
DRE PLATEAUX OUEST	IEPP AKEBOU	265	67	25%	67	25%	101	38%	18	7%	12	5%
DRE SAVANES	IEPP KPENDJAL	220	115	52%	42	19%	23	10%	13	6%	27	12%
DRE SAVANES	IEPP KPENDJAL OUEST	296	78	26%	46	16%	39	13%	21	7%	112	38%
DRE SAVANES	IEPP OTI NORD	351	139	40%	53	15%	55	16%	18	5%	86	25%
DRE SAVANES	IEPP TONE EST	195	56	29%	54	28%	25	13%	10	5%	50	26%
<b>MOYENNE DES 12 IEPP</b>		<b>3679</b>	<b>1382</b>	<b>38%</b>	<b>701</b>	<b>19%</b>	<b>372</b>	<b>10%</b>	<b>230</b>	<b>6%</b>	<b>994</b>	<b>27%</b>
<b>MOYENNE NATIONALE</b>		<b>14606</b>	<b>6701</b>	<b>46%</b>	<b>2517</b>	<b>17%</b>	<b>1158</b>	<b>8%</b>	<b>695</b>	<b>5%</b>	<b>3535</b>	<b>24%</b>

Il est donc nécessaire d'améliorer l'équité dans les zones rurales et particulièrement les plus défavorisées mais aussi de favoriser la rétention des enseignants dans ces zones pour améliorer l'équité dans les dotations et la qualité des apprentissages.

### 5.5.3. Mesures proposées

La réforme se propose de soutenir des mesures permettant d'améliorer l'équité dans la répartition des enseignants, en mettant un focus sur les zones les plus défavorisées.

Les mesures proposées par la réforme visent à poursuivre les efforts de rationalisation de l'allocation des enseignants par la recherche d'un meilleur équilibre de leur déploiement et redéploiement. Cela passe par un bon diagnostic de l'utilisation des enseignants, basé sur une combinaison d'approches qualitatives et quantitatives afin d'avoir une vision exhaustive du sujet.

Des outils ont été mis en place ces dernières années pour gérer de façon plus efficiente et équitable les ressources humaines. La mesure préconisée par la réforme consiste à poursuivre

la politique de déploiement/redéploiement équitable des enseignants et à mettre en place des mesures incitatives visant à renforcer l'attractivité des zones rurales. Elle passe par la prise d'un arrêté portant rationalisation de l'utilisation des ressources humaines dans le secteur de l'éducation, en particulier en matière de déploiement et de redéploiement équitable des enseignants. Les mesures envisagées à travers cet arrêté reposeront sur une cohérence maximale de l'action entre la Direction des ressources humaines, les Directions régionales de l'éducation et les inspections de l'éducation. Il s'agira, d'une part de renforcer et systématiser le contrôle ou l'audit aussi bien en amont qu'a posteriori, par la DRH, des mouvements d'affectation des enseignants élaborés par les DRE pour s'assurer de la prise en compte effective des critères retenus et, d'autre part, de prendre un ensemble de mesures visant à rationaliser ces mouvements. Les mesures devront viser à :

- **rationaliser davantage le recours aux raisons liées aux maladies pour justifier les affectations vers la capitale**: il sera désormais nécessaire de présenter un certificat du médecin du travail qui précise la pathologie du demandeur et le type de structure médicale capable d'assurer la prise en charge. Cette mesure permettra de limiter les demandes excessives et parfois fantaisistes, de mutations pour raisons médicales ;
- **rationaliser les affectations liées aux regroupements des conjoints** : à cet effet, seules les demandes de regroupements de conjoints enseignants seront systématiquement traitées par la DRH qui privilégiera les regroupements vers les zones hors de Lomé et particulièrement vers les zones les plus défavorisées.
- **limiter les permutations entre enseignants** : des mesures seront prises pour qu'elles ne soient plus automatiques et ne concernent que les demandes dans lesquelles l'un des demandeurs souhaite être affecté dans une zone sous dotée.
- **rationaliser les affectations pour des raisons de sécurité** : les demandes d'affectation pour des raisons de sécurité par des enseignants victimes d'agression ou de violences et qui estiment ne pas être en sécurité dans leur lieu de travail, ne seront désormais prises en compte que lorsque les faits sont documentés et confirmés par la police ou la justice. Dans ces cas, la DRH privilégiera les affectations vers des zones sous dotées.

La réussite de cette réforme passe par une sensibilisation continue des acteurs de la communauté éducative, en particulier des DRE, inspecteurs et enseignants sur l'importance du respect scrupuleux des normes existantes en matière de gestion du personnel enseignant et les enjeux y afférents.

La mise en place de cet ensemble de mesures qui accompagne les recrutements régionaux devra permettre de réduire de 10 points, d'ici à 2027, l'écart du REM entre les régions les moins dotées en enseignants qualifiés (76 élèves par enseignant qualifié) et la moyenne nationale (56 élèves par enseignant qualifié) et de 15 points à l'horizon du pacte.

Une autre dimension de la politique visera à mettre en place des mesures destinées à renforcer la rétention des enseignants dans les zones défavorisées. La stratégie envisagée consistera à mettre en place des mesures incitatives telles que la réduction de la période d'ancienneté qui conditionne les nominations aux postes de responsabilité. En effet, la mesure préconisée par la réforme consiste à envisager la possibilité de nommer aux postes de directeurs les enseignants qui ont bouclé cinq (05) années d'ancienneté dans des zones

difficiles. L'indicateur de vérification sera la proportion d'enseignants ayant effectué au moins cinq années de service en zones défavorisées (dans les inspections défavorisées).

Les mesures envisagées comprennent, entre autres :

- La nomination au poste de direction, après cinq ans d'exercice au tableau d'aptitude, contrairement aux autres enseignants qui doivent avoir effectués dix années de service;
- L'affectation à des postes de responsabilité autres que la direction d'école;
- La priorisation dans les formations continues des enseignants ;
- La mutation vers d'autres régions en cas de situations égales sur le tableau des mutations.

Ces mesures compléteront celles cités plus haut et devront en plus de l'amélioration de la rétention des enseignants en zones rurales favoriser la réduction des écarts de REM et donc l'équité dans l'allocation des enseignants.

En somme, les mesures proposées sont en cohérence avec les orientations de la politique enseignante qui a prévu de « développer un système de déploiement des enseignants en fonction de la cartographie des besoins par région en privilégiant les zones les plus défavorisées » (axe 1.4).

#### 5.5.4. Éléments déclencheurs et moyens de vérification

Pour évaluer l'atteinte de l'élément déclencheur, il conviendra de vérifier les critères suivants :

- Un arrêté est pris portant rationalisation de l'utilisation des ressources humaines dans le secteur de l'éducation
- L'écart du REM entre les régions les moins dotées en enseignants qualifiés (76 élèves par enseignant qualifié) et la moyenne nationale (56 élèves par enseignant qualifié) est réduit de 10 points, d'ici à 2027 et de 15 en 2029.
- Proportion d'enseignants ayant effectué au moins cinq années de service dans les 12 IEPP les plus défavorisées passe de 27 % en 2024 à 51% en 2027 et à 70% en 2029.

**Tableau 12** : *Éléments déclencheurs*

<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Valeur de référence</i>	<i>Cible intermédiaire (Conditionne le déclenchement de l'AC) - 2027</i>	<i>Cible finale pour le Pacte de partenariat (2029)</i>
Dotation équitable des enseignants y compris dans les zones défavorisées	Un arrêté est pris portant rationalisation de l'utilisation des ressources humaines dans le secteur de l'éducation	0	1	1

Résultats	Indicateurs	Valeur de référence	Cible intermédiaire (Conditionne le déclenchement de l'AC) - 2027	Cible finale pour le Pacte de partenariat (2029)
	Ecart entre le REM préfectoral le plus élevé et la moyenne nationale	20	10	5
	Un arrêté est pris pour faciliter la nomination aux postes de responsabilité des enseignants ayant effectué au moins cinq années de service en zones défavorisées	0	1	1
	Proportion d'enseignants ayant effectué au moins cinq années de service dans les 12 IEPP les plus défavorisées	27%	54%	70%

La mise en œuvre de ces mesures permettra d'améliorer l'équité dans l'allocation des ressources humaines dans l'enseignement préscolaire et primaire au Togo. La valeur ajoutée et l'effet incitatif de l'allocation complémentaire sont importants. En effet, elle permettra ainsi non seulement de maintenir les enseignants dans les zones rurales mais aussi et surtout d'assurer une distribution plus équitable des enseignants, ce qui est un critère primordial pour que chaque enfant puisse développer au mieux son potentiel d'apprentissage, quels que soient son école ou lieu de résidence. L'allocation complémentaire permettra, *in fine*, d'améliorer le temps d'apprentissage en début de scolarité.

**Moyen de vérification** : un rapport de vérification indépendant examinera les différents indicateurs qui conditionnent le déclenchement de l'allocation complémentaire qui représente 20% du financement du STG. Il servira alors de document de référence pour le GLPE qui exprimera – durant la revue à mi-parcours et sur la base de la cible intermédiaire définie dans le Pacte - un avis favorable ou défavorable pour le déblocage de l'allocation complémentaire. L'atteinte de chacune des deux cibles (indicateur 2 et 4) entrainera après vérification la libération de 50% de l'allocation complémentaire soit 10% du montant du STG.